

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 18 juin 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le dix huit juin , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 12 juin 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Mme Elisa MARTIN, 1ere Adjointe , assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - Mme Maryvonne BOILEAU - M. Alan CONFESSON - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Eric PIOLLE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 18H12 à 20H40 et de 22H07 à 02H29

Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à M. Antoine BACK de 18H12 à 19H

M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 18H12 à 19H45

M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 01H53 à 02H29

Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Claude COUTAZ de 23H19 à 02H29

M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à M. Sadok BOUZAIENE de 18H12 à 18H30

Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M Jérôme SOLDEVILLE de 18H12 à 18H37

M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18H12 à 19H55

Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Alain DENOYELLE de 19H20 à 19H57

Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H12 à 02H29

M. Claus HABFAST donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 19H25 à 19H57

Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H12 à 02H29

Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 19H04 à 19H57

M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Sonia YASSIA de 01H53 à 02H29

Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 00H51 à 02H29

M. Paul BRON donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H12 à 02H29

M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 00H45 à 02H29

Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 23H19 à 02H29

M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 18H12 à 20H21

M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H12 à 23H19

M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 18H12 à 22H22

M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 22H23 à 02H29

Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 22H23 à 02H29

M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille D'ORNANO de 18H12 à 22H13

Absents : M. Eric PIOLLE de 20H41 à 22H06

Mme Mireille D'ORNANO de 22H14 à 02H29

M. Alain BREUIL de 22H14 à 02H29

Secrétaire de séance : M. Hakim SABRI

Discours introductif de Mme Elisa MARTIN, présidente de séance.

Mme MARTIN informe l'Assemblée de la prise de fonction de Directeur Général des Services par M. Emmanuel ROUEDE depuis le 1^{er} juin 2018.

Madame la présidente de séance suspend la séance à 18h16 pour donner la parole à des élèves de l'école du Lac, lauréats du concours « Nous autres ».

Projection du clip vidéo lauréat.

Présentation de la pétition citoyenne contre la démolition du 20 galerie de l'Arlequin

Intervention(s) : Mme MARTIN

Madame la présidente de séance suspend la séance à 18h55 afin de donner la parole aux représentants du Collectif contre les démolitions imposées à la Villeneuve de Grenoble.
Reprise de la séance à 19h12.

Intervention(s) : Mme BOILEAU, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. BACK, Mme D'ORNANO, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER.

Madame la présidente de séance suspend la séance à 19h47 afin de donner la parole aux représentants du Collectif contre les démolitions imposées à la Villeneuve de Grenoble.
Reprise de la séance à 20h04.

Intervention(s) : M. SAFAR, Mme D'ORNANO, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, Mme GARNIER, M. CHAMUSSY.

Madame la présidente de séance suspend la séance à 20h25 afin de donner la parole aux représentants du Collectif contre les démolitions imposées à la Villeneuve de Grenoble.
Reprise de la séance à 20h27.

Intervention(s) : M. SAFAR, Mme MARTIN.

Questions orales

Question orale de Mme RAMAZ du CCI-B portant sur l'avenir du Conseil Consultatif des Résidents Etrangers Grenoblois (CCREG).

Madame la présidente de séance suspend la séance à 18h23 afin de donner la parole à Mme RAMAZ.

Reprise de la séance à 18h35.

Réponse de Mme la présidente de séance.

Monsieur TUSCHER interpelle Madame la présidente de séance sur les récents événements ayant eu lieu dans le secteur Mistral.

Réponse de Madame la présidente de séance.

Question orale de M. TUSCHER.

Réponse de Madame la présidente de séance.

Monsieur TUSCHER fait un rappel au règlement intérieur à 18h50.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 14 mai 2018 a été adopté.

Pour : 48 – Abstentions : 2 Ensemble à Gauche – Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes.

Monsieur SAFAR informe le conseil municipal, qu'il transmettra un rectificatif au service de l'Assemblée, concernant une intervention lors du conseil municipal du 14 mai 2018.

DELIBERATION N° 1-(5123) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2-(5300) - FINANCES - Compte de gestion 2017 - Budget principal

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, M. SAFAR, M. MALBET, M. TUSCHER, Mme COMPARAT, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2017 du budget principal dressé par le Trésorier Principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 3-(5303) - FINANCES - Compte administratif 2017 budget principal

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, M. SAFAR, M. MALBET, M. TUSCHER, Mme COMPARAT, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2017 du budget principal,**
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 4-(5301) - FINANCES - Comptes de gestion 2017 - Budgets annexes

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, M. SAFAR, M. MALBET, M. TUSCHER, Mme COMPARAT, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que les comptes de gestion 2017 des budgets annexes Cuisine centrale, Self Clémenceau, Mistral-Eaux Claires, Teisseire-Jeux Olympiques, Activités économiques et Locaux culturels dressés par le Trésorier principal n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 5-(5304) - FINANCES - Comptes administratifs 2017 budgets annexes

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, M. SAFAR, M. MALBET, M. TUSCHER, Mme COMPARAT, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2017 de chacun des budgets annexes suivants : Cuisine Centrale, Self Clemenceau, Mistral-Eaux Claires, Teisseire-Jeux Olympiques, Activités Economiques, Locaux Culturels ;

- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 6-(5302) - FINANCES - Compte de gestion 2017 - Régie Lumière

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, M. SAFAR, M. MALBET, M. TUSCHER, Mme COMPARAT, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2017 du budget Régie Lumière dressé par le Trésorier principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 7-(5305) - FINANCES - Compte administratif 2017 Régie Lumière

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme D'ORNANO, M. SAFAR, M. MALBET, M. TUSCHER, Mme COMPARAT, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver le compte administratif 2017 du budget Régie Lumière ;
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des patriotes.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 8-(5298) - FINANCES - Contrat avec l'Etat sur la trajectoire financière de la collectivité

Intervention(s) : M. SABRI, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, Mme OLMOS, M. CONFESSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'Etat sur la trajectoire financière de la collectivité joint à la présente délibération et tout document y afférent.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (M. VOIR).

Abstention(s) : 7 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Madame la présidente de séance suspend la séance à 22h37 pour la pause repas.

Reprise de la séance à 23h19.

DELIBERATION N° 9-(5293) - URBANISME AMENAGEMENT - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Grenoble-Alpes métropole (PLUi) - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi.

Madame la présidente de séance suspend la séance à 23h20 afin de donner la parole à M.

Bruno MAGNIER, Directeur de l'urbanisme à la Métropole.

Reprise de la séance à 23h51.

Intervention(s) : M. FRISTOT, Mme BERANGER, Mme BOUKAALA, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER.

- Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole (PLUi) et du débat qui s'est tenu.

DELIBERATION N° 10-(5289) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Convention de co-maitrise d'ouvrage et de fonds de concours. Cœurs de Ville-Cœurs de Métropole. Piétonisation du centre-ville

Intervention(s) : Mme LHEUREUX, M. TUSCHER, Mme BOILEAU, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BACK, M. CAZENAVE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de co-maitrise d'ouvrage et de fonds de concours entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole relative à la piétonisation du centre-ville;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention;**
- d'approuver les modalités de versement des fonds de concours décrites dans ladite convention telle qu'annexée à la présente.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.

VOEU N° 67-(5668) - VOEU - soutien au service public ferroviaire menacé sur la ligne des Alpes Grenoble – Gap ; adressé à Elisabeth Borne, ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports

Intervention(s) : M. MERIAUX, M. SAFAR, Mme MARTIN, M. CAZENAVE, Mme BERANGER.

Le conseil municipal demande à l'état :

- d'afficher de manière ferme son soutien aux lignes du quotidien (lignes régionales, RER métropolitains...)**
- d'engager dès 2018, en lien avec les collectivités locales et SNCF Réseau les investissements nécessaires pour assurer le maintien de la ligne et la modernisation rapide des systèmes d'exploitation les plus vétustes afin d'atteindre une régularité de circulation et une capacité de transport en adéquation avec les attentes des usagers et des collectivités**

- de se porter garant, en lien avec la Région, organisatrice des transports ferroviaires, de la qualité du service public ferroviaire et d'exiger de SNCF Rhône-Alpes le retour immédiat (hors jours de conflit social) aux 16 trains par jour attendus par les usagers.

Voeu : Adopté

Pour : 49

Abstention(s) : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme SALAT).

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

VOEU N° 68-(5669) - VOEU - relatif à la préservation de la souveraineté municipale et citoyenne

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. SAFAR, M. BACK.

Un amendement oral est présenté par M. BACK, celui-ci est adopté :

Pour : 40 - Contre : 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 8

Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

le Conseil Municipal de Grenoble demande au Gouvernement et à la Représentation Nationale de

- respecter le principe de libre administration et d'autonomie financière des collectivités territoriales garanti par la Constitution,

- et, par conséquent, d'abandonner le processus de contractualisation actuellement en cours.

Ce vœu sera transmis au Préfet de l'Isère, au Chef du Gouvernement, à la présidence de l'Assemblée Nationale et aux présidents des différents groupes politiques de l'Assemblée Nationale.

Voeu : Adopté

Pour : 40

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 11-(5080) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'Objectifs entre la Ville de Grenoble et l'Association des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble.

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, M. CLOUAIRE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre l'association ACCIG et la Ville de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 12-(5081) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Comité de Liaison des Unions de Quartier de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au Comité de Liaison des Unions de Quartier de Grenoble (CLUQ), une subvention de fonctionnement de 12 000€,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que soumis en annexe à la délibération,
- de dire que le montant de la subvention est intégrée à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 13-(5082) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant à la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Ville de Grenoble et l' Association Le Barathym.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association Le Barathym, une subvention de fonctionnement de 20 000€,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l' avenant financier tel que soumis en annexe à la délibération,
- de dire que le montant de la subvention est intégrée dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal ».

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(4959) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations du champ de la Petite Enfance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-jointes, avec les associations Dépann'Familles, Les Mahou-Minaud, La Trottinette, l'association AUESC Bajatière, l'association d'Entraide Familiale (AEF), et l'association La Marelle ;
- d'autoriser le versement :
- à l'association Dépann'Familles Isère d'une subvention de fonctionnement de 37 500€ pour l'année 2018,
- à l'association Les Mahou-Minauds d'une subvention de fonctionnement de 73 800€ pour l'année 2018,
- à l'association La Trottinette d'une subvention de fonctionnement de 20 000€ pour l'année 2018,
- à l'association AUESC Bajatière d'une subvention de fonctionnement de 47 000€ pour l'année 2018
- à l'association d'Entraide Familiale (AEF) d'une subvention de fonctionnement de 40 000€ pour l'année 2018.
- à l'association La Marelle d'une subvention de fonctionnement de 15 000€ pour l'année 2018.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE.

DELIBERATION N° 15-(5071) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la précarité sociale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les Restaurants et Relais du Cœur,
- d'autoriser le versement aux Restaurants et Relais du Cœur d'une subvention de fonctionnement de 26 320€ en 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Secours Catholique,
- d'autoriser le versement au Secours Catholique d'une subvention de fonctionnement de 49 000€ en 2018.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(4816) - ACTION SOCIALE - Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations les subventions suivantes :
 - MJC Eaux Claires 4 000€
 - Le Collectif des Usagers de la Bifurk 1 000€,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, Mme LEMOINE.

DELIBERATION N° 17-(4906) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'AG2R La Mondiale

Intervention(s) : Mme AGOBIAN.

Madame la présidente de séance suspend la séance à 1h37 à la demande du groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès. Reprise de la séance à 1h43.

Intervention(s) : M. SAFAR, M. TUSCHER, Mme MARTIN, M. DENOYELLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'AG2R La Mondiale**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble, le CCAS de Grenoble et l'AG2R La Mondiale**
- **d'autoriser le versement à la Ville de Grenoble par AG2R La Mondiale de 100 000 euros pour l'année 2018.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 18-(5291) - ACTION SOCIALE - Avenant financier à la convention pluriannuelle du 23 mai 2016 passée entre la Ville de Grenoble et l'Association Vivre aux Vignes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens du 23 mai 2016 entre la Ville de Grenoble et l'Association Vivre aux Vignes,**
- **d'autoriser le versement à l'Association Vivre aux Vignes d'une subvention de fonctionnement de 16 000€ pour l'année 2018.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(5185) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association l'Oiseau Bleu pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée,**
- **D'autoriser le versement à L'Oiseau Bleu :**
 - . **d'une subvention de fonctionnement de 12 000€ au titre du dispositif TOTEM,**
 - . **d'une subvention sur projet de 3 000€ pour le Point Précarité Santé (POPS),**
 - . **d'une subvention sur projet de 15 000€ au titre de l'action sociale et du CCAS, pour la médiation sociale auprès de familles Roms et coordination des acteurs,**
 - . **d'une subvention sur projet de 4 000€, en complément de la subvention accordée au titre de l'action sociale et du CCAS, pour la médiation sanitaire auprès des populations Roms.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(4845) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Ville de Grenoble pour l'année 2018 - Action précarité santé bucco-dentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional 2018 avec l'A.R.S relative au projet « précarité – santé bucco-dentaire » ci-annexée, permettant le versement par l'A.R.S à la Ville de Grenoble la somme de 35000 €.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(4839) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de fonctionnement 2018 entre la Ville de Grenoble et le Conseil Départemental de l'Isère pour la gestion des Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) interquartiers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus mentionnée et figurant en annexe de la présente délibération.**
- **d'autoriser la Ville à percevoir du Département de l'Isère la somme de 152 000 euros pour l'année 2018.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(4595) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Bourse du Travail : Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère, exercice 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère,**
- **d'approuver le budget prévisionnel annuel de la Bourse du Travail,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(4596) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Bourse du Travail : Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole, exercice 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole,**
- **d'approuver le budget prévisionnel annuel de la Bourse du Travail,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(5075) - ADMINISTRATION GENERALE - Souscription par GEG d'une augmentation de capital de sa filiale GreenAlp

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'opération d'apport par la SAEML Gaz et Electricité de Grenoble des Activités Transférées décrites ci-dessus en application des dispositions de l'article L. 111-57 du code de l'énergie, se traduisant par l'augmentation de capital de GreenAlp.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. FRISTOT) + 1 Réussir Grenoble (M. CHAMUSSY).

DELIBERATION N° 25-(5343) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Autorisation de la modification des statuts de la SEM InnoVia

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter les modifications statutaires telles que mentionnées en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 26-(5095) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Autorisation de modification des statuts, et désignation du représentant à l'assemblée générale au sein de la SPL SAGES .

Intervention(s) : M. TUSCHER, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la modification des statuts tel que mentionnée en annexe.

- de désigner 1 représentant en qualité de membre titulaire et 1 représentant en qualité de membre suppléant de la Ville de Grenoble au sein de l'Assemblée générale au sein de la SPL SAGES :

Assemblée générale ;

- 1 titulaire : Madame Maud TAVEL.

- 1 suppléant : Monsieur Vincent FRISTOT

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 27-(5461) - ANIMATION - Fête des Tuiles 2018 - convention de mise à disposition de locaux - Bâtiment de l'Orangerie - Collectif du Défilé des carnivals

Intervention(s) : M. BARBIER, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition du local situé au rez-de-chaussée du bâtiment de l'orangerie, sis 18, avenue Joseph Chanrion à Grenoble, à titre gratuit pour la période du 30 avril au 30 juin 2018 selon les conditions visées ci-dessus.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition de locaux annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 28-(5404) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s

Intervention(s) : M. TUSCHER, Mme MARTIN.

Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 42 - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Colloque du réseau international LUCI organisé par la mairie de Toulouse
- du 23 au 25 mai 2018 à Toulouse – L. LHEUREUX**

Plénières de la première section de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA)

- le 29 mai 2018 à Lyon – M. JULLIAN

Création de la commission numérique-Interconnectés-France Urbaine - AdCF

- le 29 mai 2018 à Paris – L. COMPARAT

Présentation étude 100% gaz renouvelable

- le 30 mai 2018 à Lyon – V. FRISTOT

13èmes Assises Nationales du Centre-Ville - 1er rendez-vous européen

Le Printemps des Citoyens 2018 et les Rencontres du Réseau

- du 6 au 9 Juin 2018 à Metz – P. CLOUAIRE

Voyage des lauréats du concours national de la résistance et de la déportation 2018 (CNRD)

- du 8 au 10 juin 2018 à l'Île de Sein (Brest) – M. JULLIAN

Rencontre avec M. Alain REGNIER, nouveau Préfet délégué interministériel à l'intégration, organisée par France Urbaine

- le 13 juin 2018 à Paris – E. PIOLLE

Assemblée générale Société Française du Tunnel routier du Fréjus (SFTRF)

- le 14 juin 2018 à Lyon – P. MERIAUX

78ième anniversaire de l'appel du Général de Gaulle

Voyage d'étude plan lecture le Havre, organisé par la Ville de Grenoble

- du 17 au 20 juin 2018 à Paris – Le Havre – M. JULLIAN

Voyage d'étude plan lecture le Havre, organisé par la Ville de Grenoble

- les 19-20 juin 2018 au Havre – C. BERNARD

Conseil d'administration OPEN DATA France

- le 20 juin 2018 à Paris – L. COMPARAT

Journée sur la rénovation du bâtiment organisée par l'ALEC

(Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon)

- le 20 juin 2018 à Lyon – V. FRISTOT

Open Conférence Mesinfos

- le 21 juin 2018 à Lyon – L. COMPARAT

ENERPRESSE FORUM 2018 – 11ème édition sur le thème : les Energéticiens de demain

- les 21 et 22 juin 2018 à Deauville – V. FRISTOT

Assemblée Générale France Urbaine

- le 27 juin 2018 à Paris – E. PIOLLE

Rencontres de l'Internationalisation des Collectivités territoriales

- les 3 et 4 juillet 2018 à Paris – B. MACRET

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 29-(5125) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformation de poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la transformation de poste figurant dans le tableau ci-annexé présentée en Comité Technique du 29 mai 2018.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 30-(5299) - FINANCES - Tarification des concessions des cimetières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'adopter les tarifs qui entreront en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2018, à savoir :

- place de 15 ans (deux inhumations) : 303,00 euros**
- place de 30 ans (deux inhumations) : 666,00 euros**
- place de 50 ans (deux inhumations) : 1152,00 euros**
- place perpétuelle (deux inhumations) : 14 052,00 euros**
- case de columbarium de 15 ans (pour 4 urnes) : 387,00 euros**
- case de columbarium de 30 ans (pour 4 urnes) : 774,00 euros**
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par semaine) : 24 euros**
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par mois) : 57 euros**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 31-(5306) - FINANCES - Budget principal : affectation des résultats constatés au compte administratif 2017 - décision modificative n° 1 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2017 d'un montant de 22 318 333,33 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 18 984 879,33 € au compte 1068 et le solde, soit 3 333 454,00 € en résultat de fonctionnement reporté au compte 002 ;**
- d'approuver la décision modificative n°1 ci-annexée qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 4 149 177,26 € pour la section de fonctionnement et 29 106 098,15 € pour la section d'investissement ;**
- de décider de constituer une provision supplémentaire pour risque de 600 000 € relative au contentieux Vinci ;**
 - de dire que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Activités économiques est de 1 861 952,28 €, que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Cuisine centrale est de 360 431,44 €, que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Self Clémenceau est de 406 205,20 €, que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal à la Régie Lumière est de 2 147 338,35 €, que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Mistral Eaux claires est de 28 514,79 € et que la subvention d'équilibre au budget annexe Locaux culturels est de 731 146,51 €.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 32-(5307) - FINANCES - Budgets annexes : affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2017 - décision modificative n° 1 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation de 588 081,02 € du budget annexe "Activités économiques" à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 62 263,75 € (compte 1068) et le solde soit 525 817,27 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);**
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Activités économiques » qui s'équilibre à hauteur de 467 588,00 € pour la section d'exploitation et à hauteur de 761 354,15 € pour la section d'investissement;**

- de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de 183 850,29 € du budget annexe "Locaux culturels" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Locaux culturels » qui s'équilibre à 26 082,80 € en section d'exploitation et à 35 000,00 € en section d'investissement ;
- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 40 459,80 € du budget annexe "Self Clémenceau" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Self Clémenceau » qui s'équilibre à hauteur de 17 131,11 € pour la section de fonctionnement et à 67 882,92 € en section d'investissement;
- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de 315 541,74 € du budget annexe " Teisseire-Jeux Olympiques" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe " Teisseire-Jeux Olympiques " qui présente un sur-équilibre de 290 639,74 € en section de fonctionnement et un sur-équilibre de 326 940,83 € en section d'investissement ;
- de constater le déficit de fonctionnement de 347,58 € du budget annexe "Mistral Eaux claires" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Mistral Eaux claires » qui s'équilibre à hauteur de de 28 514,79 € pour la section de fonctionnement et à hauteur de 28 167,21 € pour la section d'investissement;
- de constater le déficit de fonctionnement de 272 427,56 € du budget annexe "Cuisine centrale" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Cuisine centrale » qui s'équilibre à hauteur de 360 431,44 € pour la section de fonctionnement et à hauteur de 40 660,00 € pour la section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 33-(5308) - FINANCES - Régie Lumière : affectation des résultats constatés au compte administratif 2017 - décision modificative n° 1 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2017 de la régie Lumière d'un montant de 287 581,86 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 138 111,21 € au compte 1068 et le solde, soit 148 470,65 € en résultat de fonctionnement reporté au compte 002.
- d'approuver la décision modificative n°1 ci-annexée qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 80 000,00 € pour la section de fonctionnement et 2 421 978,98 € pour la section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 34-(5421) - FINANCES - Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (APCP) : modification

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP) de la ZAC Teisseire, conformément à l'échéancier figurant dans la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 35-(5286) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2018

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ville émancipatrice

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	1 266,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	1 427,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	652,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	645,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	1 504,00
AVIRON GRENOBLOIS	18 770,00
DOJO GRENOBLOIS	427,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	8 833,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	2 377,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	2 000,00
GUC ATHLETISME	9 150,00
GUC BANDO KICK BOXING	1 600,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	4 460,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	270,00
SPORT DANS LA VILLE	15 000,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 245,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	1 816,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP GMH 38	3 000,00
AD LIBITUM	2 000,00
ALPES CONCERTS	2 000,00
ALWANE MUSIC	2 000,00
ASSOCIATION TONGUE	1 000,00
ATEA - AVENIR TOUT EN ART	3 500,00
ATELIER GREUZE-COTTAVE	1 000,00
CHORESCENCE	3 000,00
CINEX-ATELIER DU CINEMA EXCENTRIQUE	3 000,00
CITEDANSE	7 000,00
COMPAGNIE APART	2 500,00
COMPAGNIE KE KOSA	2 500,00
COMPAGNIE L'ATELIER DU POSSIBLE	1 000,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION (ADEC)	3 500,00
DAUPHYLACTERE	7 500,00
DOLCE CINEMA	5 000,00
ETINCELLES	1 500,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	4 300,00
GREMONTE AUDIOVISUEL	1 000,00
HADRA	5 000,00
HOTEL EUROPA	1 000,00
INTERMEZZO	5 000,00
KINOGRAPHE	1 000,00
LA MAISON D'EDITION D'IDEES	3 500,00

LA PAGAILLE	1 000,00
LE CONTRE POING	1 000,00
LE FIL ROUGE	1 000,00
LE GRAND MANITOU	2 000,00
LE GRILLE-PAIN	2 500,00
LE STUD	3 500,00
LES MOISSONNEURS DES LILAS	2 000,00
LES ZINZINS	3 000,00
MANN'ART(E)	2 000,00
MIX'ARTS	5 500,00
MIXLAB	7 500,00
MUSIDAUPHINS MEDIARTS	5 650,00
MUSIKA SONGES	2 500,00
OASIS	1 000,00
PLEGE	10 000,00
REGARDS DES LIEUX	2 000,00
RETOUR DE SCENE-DYNAMUSIC	10 500,00
STARA ZAGORA	3 000,00
TOPO TOPOS	3 000,00
TOUS TRAVAUX D'ART	4 600,00
TOUT EN VRAC	2 000,00
ZONE ART	1 000,00
AEEMDH-ASS ENSEIGN DES ENFANTS MALADES DOMICILE ET HOPITAL	600,00
AFRIC IMPACT	1 236,00
AHAEAT ME TEISSEIRE MALHERBES	33 121,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	37 722,00
BAJATIERE	
CAP BERRIAT	22 560,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	12 893,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	72 731,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	40 205,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	2 000,00
COMITE FRANCAIS POUR L'UNICEF	500,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION	19 000,00
DEPART. ISERE	
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	500,00
ENFANTINE	8 017,00
JEUNES ET NATURE ASS	16 000,00
LA CORDEE	36 327,00
LE PLATEAU	49 524,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	31 219,00
ME BACHELARD	26 698,00
ME PREMOL	39 036,00
MJC ALLOBROGES	35 007,00
MJC ANATOLE FRANCE	28 337,00
MJC EAUX CLAIRES	44 065,00
MJC LUCIE AUBRAC	50 256,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	32 522,00
MJC MUTUALITE	13 283,00
MJC PARMENTIER	33 951,00
MJC PREMOL	8 992,00
FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE	2 000,00

GUC GRENOBLE SKI	36 000,00
TEAM GRENOBLE ISERE NORDIQUE (GIN)	8 500,00
ASSOCIATION FRANCE VOLONTAIRES	18 000,00
FRANCAS ISERE	3 300,00
LUMASSAN-FRANCE	500,00
SANTE DIABETE	10 000,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

ACCUEIL AIDE ACCO MINEURS PROJET PRO-3AMIE	5 000,00
ACCUEIL DES SDF DIT ACCUEIL VIEUX TEMPLE	6 000,00
ALERTES	1 000,00
ALMA ISERE - ALLO MALTRAITANCE PERSONNES AGEES	350,00
ASSOCIATION SAINT PAUL	11 500,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	47 000,00
BAJATIERE	
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE	8 040,00
DEPANN'FAMILLES ISERE	37 500,00
DIACONAT PROTESTANT DE GRENOBLE	5 640,00
DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS - DIGI	2 500,00
ENTRAIDE FAMILIALE, CRECHE COLLECTIVE & HALTE-GARDERIE (AEF)	40 000,00
ET CAETERA (ETC)	3 500,00
FARANDOLE SAINT BRUNO	400,00
ISSUE DE SECOURS	20 000,00
LA MAISON DES FAMILLES	4 000,00
LA MARELLE	15 000,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	20 000,00
LES MENESTRELS	6 500,00
MAHOU-MINAUDS	73 800,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	15 000,00
PIROUETTE ACCUEIL PARENTS ENFANTS	6 000,00
PRELUDES	8 000,00
RELAIS OZANAM	5 500,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	26 320,00
SECOURS CATHOLIQUE	49 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	15 000,00
VIVRE AUX VIGNES	16 000,00
AFFDU/ ASSOC FRANC FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES/GRENOBLE	500,00
AFRIC IMPACT	5 000,00
ALFRED'S/LIBRE & FAMIL. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	500,00
ASS BARATHYM	20 000,00
ASSOCIATION DES HABITANTS DU 30-40	500,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	500,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	1 000,00
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	2 200,00
COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE (CLUQ)	12 000,00
CONVIVIALITE A MALHERBE	1 000,00
ET POURQUOI PAS ?	2 000,00

IMAGES SOLIDAIRES	3 000,00
LES P'TITS PLATS DANS LES GRANDS	500,00
MJC EAUX CLAIRES	4 000,00
OBSERVATOIRE ISEROIS DE LA PARITE	500,00
PIMMS DE L'ISERE	10 000,00
PLANETE SCIENCES AUVERGNE RHONE-ALPES	6 000,00
UNION DE QUARTIER ARAGO-JEAN MACE-MARTYRS	500,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	500,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	1 000,00
UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE - CONDORCET (CBCH)	500,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	500,00
UNION DE QUARTIER FOCH, AIGLE, LIBERATION	500,00
UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS	500,00
UNION DE QUARTIER MUTUALITE PREFECTURE	500,00
UNION DE QUARTIER RIVE DROITE - COMMUNE LIBRE ST LAURENT	2 000,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	2 300,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION BAJATIERE	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER MALHERBE (UHQM)	500,00
ASS RELIS GESTION ACCUEIL FAMILLE DETENIR-ARLA	1 000,00
CONCILIATEURS DE JUSTICE DU DAUPHINE/COUR D'APPEL DE GRENOBLE (ACJD)	1 000,00
OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS - OIP GROUPE LOCAL	1 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	220 000,00
AIDES DELEGATION DE L'ISERE	8 000,00
AMICALE DU NID DE L'ISERE	3 000,00
ASS READAPTATION DEFENSE DEVENUS SOURDS-ARDDS	500,00
ASSOCIATION DES DIABETIQUES DE L'ISERE-AFD 38	3 000,00
AVENIR SANTE FRANCE	3 000,00
CLUB COEUR ET SANTE - ASS REGIO DE CARDIOLOGIE DES ALPES	1 100,00
COMITE DE LIAISON DES ASSOC. BENEVOLES A L'HOPITAL/CLABH	500,00
COUPLES ET FAMILLES DE L'ISERE	3 000,00
CULTIVONS NOS TOITS	3 000,00
DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX (ADMV)	500,00
FEMMES SDF	2 000,00
FNATH ACCIDENTES DE LA VIE DE L ISERE	1 500,00
HANDI CAP EVASION 38	500,00
INFORMATION AIDE AUX STOMISES-IAS	400,00
JALMALV-GRENOBLE (JUSQU'A LA MORT, ACCOMPAGNER LA VIE)	2 100,00
KEEP SMILING	2 000,00
LE CAMELEON	1 700,00
L'OISEAU BLEU	34 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	500,00
PARENTS ENSEMBLE ASS	400,00
PHARES - PERSONNES HOSPITALISEES AGEES READAP	800,00

PROMETHEE ALPES RESEAU	16 900,00
RECHERCHE ET RENCONTRES-LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT-SUICIDE	1 500,00
SEP RHONES-ALPES DAUPHINE	400,00
SOLIDENT	5 000,00
SOS AMITIE ISERE	1 000,00
VIVRE SANS ADDICTION-ALCOOL-VSA2	600,00

TOTAL ARTICLE 1 848 044,00

TOTAL BUDGET 1 848 044,00

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- sur les FRANCAS ISERE :

Pour : 42

Abstention(s) : 7 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA).

- Le reste de la délibération :

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, Mme BERNARD, M. DE CEGLIE, M. BACK, Mme CADOUX, Mme YASSIA, M. MONGABURU, Mme SALAT, Mme RAKOSE, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. MALBET, Mme JACTAT, M. MACRET, M. DENOYELLE, Mme BERANGER, M. CLOUAIRE, M. CHASTAGNER.

DELIBERATION N° 36-(5297) - FINANCES - Remise gracieuse de dette

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à la remise gracieuse de sa dette de 566,14€, correspondant aux titres suivants :

- Titre 949 rôle 1501 pour 32,60 €**
- Titre 1188 rôle 1502 pour 32,70 €**
- Titre 2667 rôle 1505 pour 24,50 €**

- Titre 634 rôle 100 pour 287,20 €
- Titre 1125 rôle 1501 pour 32,60 €
- Titre 1126 rôle 1502 pour 24,50 €
- Titre 2220 rôle 1504 pour 58,68 €
- Titre 2683 rôle 101 pour 27,90 €
- Titre 2780 rôle 1505 pour 24,50 €
- Titre 2832 rôle 1004 pour 20,96 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(5231) - LOGEMENT - Aide de la Ville de Grenoble à l'opération de construction de l'EHPAD Flaubert réalisée par ACTIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser de verser à ACTIS une aide de 559 000 € pour la réalisation d'un EHPAD de 84 lits financés en PLS, dans la ZAC Flaubert ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante précisant les conditions et les modalités de versement de cette participation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(5342) - LOGEMENT SOCIAL - ZAC FLAUBERT – Aide exceptionnelle de la ville de Grenoble à ACTIS pour la construction de l'opération de logement social « Le Haut-Bois ».

Un amendement est déposé par M. FRISTOT, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à ACTIS une aide exceptionnelle de 3 000 € par logement, soit un total de 168 000 € TTC pour la réalisation de 56 logements locatifs sociaux « le Haut-Bois » sur la ZAC Flaubert ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante précisant les modalités de versement de ladite aide.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(5283) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS -
Établissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cession, acquisition et gestion de réserves foncière en portage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter l'Établissement Public Local du Dauphiné en vue de l'acquisition et du portage du tènement immobilier parcelle cadastrée ER15 à Grenoble, sis 23 rue des Alliés à Grenoble, au prix de 242 000€ HT et au titre du volet « Renouvellement urbain » ;

- d'autoriser l'Établissement Public Local du Dauphiné à procéder à la déconstruction de la maison située sur ce tènement ;

- de solliciter l'Établissement Public Local du Dauphiné en vue de l'acquisition et du portage du tènement immobilier parcelle cadastrée DP34, sis 15 rue Emile Zola à Grenoble, au prix de 330 000€ HT et au titre du volet « Renouvellement urbain » ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires, notamment les conventions de portage, ainsi que d'éventuelles conventions de mise à disposition.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER)

DELIBERATION N° 40-(5295) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Salle des Musiques Amplifiées la Belle Electrique - Protocole d'accord transactionnel visant à la reprise de l'escalier béton menant au bar R + 1 dans la salle de spectacle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole d'accord transactionnel visant à la reprise de l'escalier,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 41-(5168) - VOIES ET ESPACES PUBLICS - Dénominations de voies, espaces et équipements publics

Un amendement oral est présenté par M. SAFAR, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la dénomination du nouveau bâtiment d'équipement public situé au 57 Avenue La Bruyère «Espace Jean-Philippe MOTTE»**
- d'adopter la dénomination de l'amphithéâtre Pelvoux situé dans l'enceinte d'Alpexpo «Amphithéâtre Jean PROUVÉ»**
- d'adopter la dénomination de l'espace Jeunes Bajatière situé 79 Rue Jean Perrot «Espace Bernard LEFRIOUX»**
- d'adopter la dénomination du projet Claudel situé au 15-17 Rue Paul Claudel «Camille CLAUDEL»**
- d'adopter la dénomination de la Salle de conférence de la Maison des Associations située 6 Rue Berthe de Boissieux «Anna POLITKOVSKAÏA»**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(5276) - FINANCES - Facturation des dépenses de fluides générées par l'occupation du Palais de l'Université par l'Université Grenoble-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à facturer à l'Université Grenoble-Alpes un montant de 21 203,72 € TTC correspondant aux dépenses de fluides générées par l'occupation d'une partie du Palais de l'Université par l'Institut Universitaire de Technologie de Gestion des Entreprises et Administrations pour l'ensemble de l'année 2017.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme COMPARAT) + 1 Réussir Grenoble (M. FILIPPI).

DELIBERATION N° 43-(5321) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Comité d'avis du 28 mai 2018 - Attribution de subventions : conventions et avenants financiers – Exercice budgétaire 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que les montants des subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableau annexe 1) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs culturels bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 44-(5318) - AFFAIRES CULTURELLES - Modalités d'accompagnement – Ajustement 2019 et liste modifications des membres du comité d'avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositifs modifiés de soutien aux opérateurs culturels pris en compte pour l'exercice 2019, le dispositif 12 pour sa part entre en vigueur le 1^{er} juillet 2018 (cf. annexe 1) ;
- d'approuver la liste des membres du comité d'avis pour l'examen des demandes de subvention (cf annexe 3).

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche.

DELIBERATION N° 45-(5263) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux au bénéfice d'associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et/ou avenants de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice des associations citées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et/ou avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(5270) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Première phase du programme d'acquisitions d'œuvres pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les acquisitions mentionnées dans la délibération pour un montant total net de 325 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(5267) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Convention d'attribution du label "le musée sort de ses murs" par le Ministère de la Culture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ainsi que le budget prévisionnel entre la ville de Grenoble et le Ministère de la Culture ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(5269) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Convention de partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'Institut d'Études Politiques de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. CLOUAIRE).

DELIBERATION N° 49-(5271) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Conventions de partenariat avec les associations Ama Diem et LBA les Bruyères dans le cadre de visites guidées proposées à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat, jointes en annexe, à intervenir avec les associations Ama Diem (annexe n°1) et LBA les Bruyères (annexe n°2) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(5261) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la ville de Grenoble et l'association « Société des amis du musée de Grenoble » (SAMG) 2019-2021 et convention de mise à disposition de locaux situés 5 place Lavalette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association « Société des amis du musée de Grenoble », jointe en annexe 1 ;**
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux situés 5 place Lavalette, jointe en annexe 2 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(4917) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Conventions de prêt des collections au Muséum de Neuchâtel et à l'European Synchrotron Radiation Facility de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de prêt des collections du Muséum de la ville de Grenoble avec le Muséum de Neuchâtel (annexe n°1) et à l'European Synchrotron Radiation Facility de Grenoble (annexe n°2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(4915) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble -
Convention de partenariat dans le cadre de la coproduction de l'exposition "Les Mondes Inconnus" du 12 octobre 2018 au 29 juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(5238) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble
- Convention de mise à disposition de la salle Stekel à l'association Art Culture Santé Solidarité et Entraide (ACSSE) dans le cadre d'un spectacle caritatif le samedi 7 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de la salle Stekel à l'association Art Culture Santé Solidarité et Entraide (ACSSE) dans le cadre d'un spectacle caritatif se déroulant le samedi 7 juillet 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(5313) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant n° 12 au contrat
de Délégation de Service Public (DSP) : tarifs de la salle de musiques amplifiées La Belle Électrique pour la saison 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n° 12 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) conclu avec l'association « MixLab », joint en annexe de la présente délibération ainsi que la grille tarifaire pour la saison 2018/2019 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(5161) - PARCOURS EDUCATIF - Programmes de Réussite Educative 2-16 ans et 16-18 ans 2018 de la ville de Grenoble - Signature des conventions d'attribution financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le Programme de Réussite Éducative grenoblois 2-16 ans à hauteur des montants indiqués dans le tableau annexé ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de participation financière correspondante présentée en annexe 2, ainsi que la convention financière du PRE 16-18 ans qui constitue l'annexe 3.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 56-(5156) - AFFAIRES SCOLAIRES - Tarifs de la pause méridienne et des séjours en classes de découverte applicables au 1er septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de la pause méridienne et des séjours en classes de découverte, tels qu'annexés, à compter du 1er septembre 2018.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(5159) - AFFAIRES SCOLAIRES - Renouvellement de la convention des mises à disposition de logements de fonction enseignant au CCAS de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la nouvelle convention de mise à disposition des logements de fonction instituteurs précités ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le C.C.A.S.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 58-(5153) - VIE DES ASSOCIATIONS - Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec la Confédération Syndicale des Familles Union Départementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens (annexe 1) et ceux de la convention de mise à disposition de locaux (annexe 2), conclues pour les années 2018 à 2020, entre la ville de Grenoble et la Confédération Syndicale des Familles-Union départementale, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- d'attribuer à la Confédération Syndicale des Familles-Union départementale une subvention de 6 000 € pour le fonctionnement des clubs- lecture Jean Racine 2018, et une subvention de 13 000 € au titre des Ateliers éducatifs réalisés (solde 2016), comme indiqué dans la délibération d'attribution de subventions aux associations socioculturelles, jeunesse et ressources (n° 5154) présentées à ce même Conseil.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(5158) - VILLE DE DEMAIN - Convention de cession de droits d'auteur pour le projet Graines d'espoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de cession de droits d'auteur figurant en annexe 1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la SOCIETE BAS CANAL PRODUCTIONS.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(5155) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 10 personnes dont les noms figurent en annexe 1 ;**
- **d'attribuer des bourses FIJ, pour le montant indiqué, aux 2 associations et à la personne dont les noms et les descriptifs du projet figurent à l'annexe 1.**

Votes séparés :

- **sur le FIJ : Pour : 50 - Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.**
- **le reste de la délibération : adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 61-(5154) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles, associations Jeunesse, associations Ressources pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;**
- **de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, Mme BERNARD, M. DE CEGLIE, M. BACK, Mme CADOUX, Mme YASSIA, M. MONGABURU, Mme SALAT, Mme RAKOSE, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. MALBET, M. CHASTAGNER.

DELIBERATION N° 62-(4866) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Mobilité internationale des jeunes dans le cadre de la coopération Grenoble-Ouagadougou au titre de l'année 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions annexées à la présente délibération relatives à l'envoi du volontaire de solidarité internationale et à l'accueil du service civique à Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;**
- **de verser à France Volontaires une subvention de 18 000 euros pour l'envoi du volontaire de solidarité internationale à Ouagadougou pour une durée de douze mois et le soutien à la mise en œuvre de l'accueil de service civique burkinabè pour une durée de six mois.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(4979) - MONTAGNE - Vente de documents, cartes, cartoguides et topoguides. Modification de la liste des éditions mises à la vente et de certains tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser la vente des références prévues dans la liste jointe aux tarifs indiqués selon les prix publics fixés par les éditeurs.**
- **d'appliquer les tarifs des ouvrages mis à la vente à compter du 1^{er} juillet 2018.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 64-(5274) - MONTAGNE - Convention générale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et le GUC Grenoble Ski.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le versement de la subvention de 27 000 € au titre du fonctionnement et de 9 000 € au titre du soutien aux sportifs de haut-niveau au GUC Grenoble Ski ;**
- **d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et le GUC Grenoble Ski ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;**

- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(5138) - SPORT - Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives ainsi que l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Sport dans la Ville (annexe 1) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexes 2 et 3) ;**
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE.

DELIBERATION N° 66-(5357) - SPORT - Stade Vercors : avenant de reconduction à la convention d'occupation du domaine public communal avec la SASP Grenoble Foot 38 pour la mise à disposition d'un terrain et de locaux préfabriqués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter l'avenant de reconduction à la convention d'occupation du domaine public avec la SASP Grenoble Foot 38 pour l'occupation des locaux préfabriqués et l'utilisation du terrain n° 2 situés dans l'enceinte du stade Vercors moyennant une redevance d'occupation ; il est conclu pour trois saisons sportives à compter de la saison 2018-2019 avec effet au 1er juillet 2018 ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de reconduction correspondant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2h29.

ANNEXE(S)

CA du 18 juin 2018

Annexe à la délibération n° 1-5(123)

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHÉ millésime	N° MARCHÉ seuil	N° MARCHÉ catégorie profession	N° MARCHÉ catégorie accord cadre	N° MARCHÉ numéro*	Procédure	Durée expresse ou tacite, renouvelable avec nombre et durée parfois reconduction	Groupement de commandes	Service prescripteur	Service révélé CAO	Notification de marché (date de l'accusé dans le rendu ou réception)	Date de signature acte de...	Entrepreneur	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché (ne pas préciser dans la durée dans cette colonne 1) Montant en € HT
Mission AMO pour la construction et l'aménagement d'un escalier de secours extérieur et de la terrasse de la bibliothèque Alliance	lot unique	voir objet consultation	17	B	P	M	336	MAPA 25_90 art. 27	20 semaines	hors grpt	X	X	27/10/17	18/06/18	GRPT FLORIAN GOLAY ARCHITECTE / VESSIERES	GRENOBLE	6 700,00	X
Marché de relevés de bâtiments	lot unique	voir objet consultation	17	A	S	B	363	MAPA 90_209 art. 27	1 an renouvelable 2 fois 1 an	hors grpt	X		20/04/18	18/06/18	SETIS GROUPE DEGAUD	GRENOBLE	X	69 000,00
Achat d'enregistrements sonores et films sur CD, DVD ou autres supports	lot 1	Enregistrements musicaux sur CD	17	A	F	B	364	Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an renouvelable 3 fois 1 an	hors grpt	X		08/04/18	18/06/18	GAM	ANNECY	X	80 000,00
Achat d'enregistrements sonores et films sur CD, DVD ou autres supports	lot 2	Livres audio	17	A	F	B	365	Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an renouvelable 3 fois 1 an	hors grpt	X		08/04/18	18/06/18	BOOK'IN DIFFUSION	VERDON	X	10 000,00
Achat d'enregistrements sonores et films sur CD, DVD ou autres supports	lot 3	DVD avec droits négociés, films fictions et documentaires	17	A	F	B	366	Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an renouvelable 3 fois 1 an	hors grpt	X		08/04/18	18/06/18	ADAV	PARIS	X	90 000,00
Surveillance et sécurisation des piscines Jean Bron, les Dauphins et Bufile e2O	lot unique	voir objet consultation	17	A	S	B	384	MAPA > 209 art. 27	1 an reconductible 3 fois 1 an.	hors grpt	X		04/04/18	18/06/18	SAS VIGILANCE PROTECTION	AUBAGNE	X	360 000,00
Prestations de traduction en langue des signes	lot unique	voir objet consultation	18	B	S	B	002	MAPA 25_90 art. 27	3 ans fermes	hors grpt	X		25/04/18	18/06/18	MOTS POUR MOTS	SANT MARTIN D'HERES	89 000,00	X
Enlèvement de véhicules en infraction sur le territoire de la ville de Grenoble ou les terrains lui appartenant, ainsi que dans des lieux privés, sur réquisition	lot 1	Marché multi-distributaires (3)	18	A	S	B	003	Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an reconductible 3 fois 1 an.	hors grpt	X		25/04/18	18/06/18	PRAT SERVICE DEPANNAGE	SANT MARTIN D'HERES	X	135 000,00
Enlèvement de véhicules en infraction sur le territoire de la ville de Grenoble ou les terrains lui appartenant, ainsi que dans des lieux privés, sur réquisition	lot 1	voir objet consultation	18	A	S	B	004	Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an reconductible 3 fois 1 an.	hors grpt	X		25/04/18	18/06/18	ETS REDA	LE FONTANIL CORNILLON	X	90 000,00
Enlèvement de véhicules en infraction sur le territoire de la ville de Grenoble ou les terrains lui appartenant, ainsi que dans des lieux privés, sur réquisition	lot 2	voir objet consultation	18	A	S	B	005	Appel d'offres ouvert Art. 66 et 67	1 an reconductible 3 fois 1 an	hors grpt	X		25/04/18	18/06/18	ETS REDA	LE FONTANIL CORNILLON	X	210 000,00
Marché de services d'insertion et de qualification professionnelle avec comme activités support des travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble	lot unique	voir objet consultation	18	B	S	B	020	MAPA 25_90 art. 27	9 mois	hors grpt	X		03/05/18	18/06/18	SYNERGA CHANTIERS EDUCATIFS	GRENOBLE	59 000,00	X
Mission AMO - Evacuation de gravats suite démolition immobilière de bureaux (angle E. Esmonin - L. Blum)	lot unique	voir objet consultation	18	B	S	M	051	MAPA 25_90 - art. 27	5 semaines	hors grpt	X		07/03/18	18/06/18	BETREC IG	GRENOBLE	9 500,00	X
Diagnostic - Evaluation autour de la politique tarifaire	lot 1	Diagnostic de la compétence de la politique tarifaire de la ville de Grenoble et de ses partenaires ou satellites et évaluation des effets de la politique sociale / solidaire de la ville en matière de tarifs	18	B	S	M	053	MAPA 25_90 - art. 27	4 mois	hors grpt	X		23/04/18	18/06/18	CITEVA	PARIS	14 900,00	X

Objet de l'avenant Modification financière en € HT	Objet de l'avenant Modification autre que financière	OBJET DU MARCHÉ	N°lot concerné	Objet du lot	N°MARCHÉ millésime	N° MARC HE seuil	N° MARC HE catégorie prestations	N° MARC HE catégorie prestations	N° MARC HE numéro d'Etat	PROCEDURE	Nature de l'avenant	Service acheteur	Signature de l'avenant par la Ville (DSA ou Elu)	Date de notification de l'avenant	Intégration rendu acte	Atributaire	Montant du marché initial en € HT
X	Modification des clauses de reconduction	Contrôle, entretien et maintenance des aires de jeux d'extérieur	lot 2	entretien et maintenance des aires de jeux d'extérieur	17	A	S	S	84	MAPA 90_209 - art. 27	sans incidence financière	DAJCPL_AL	30/03/18	06/04/18	18/06/18	DIVERS CITE SERVICES	117 000,00
X	Prorogation de délai	Fournitures pour gros oeuvre et maçonnerie pour les différents services de la ville	lot unique	X	14A414					MAPA 90_209 - article 28	sans incidence financière	DAJCPL_AL	25/04/18	26/04/18	18/06/18	POINT P BMRA	204 000,00
+ 2500,00	Augmentation de montant	Encadrement d'activités sportives de montagne en temps scolaire et extra-scolaire	lot unique	X	15S052					MAPA 25_90 - art. 27	> 5% incidence financière	DAJCPL_AL	25/04/18	26/04/18	18/06/18	BUREAU DES GUIDES ET ACCOMPAGNEMENT	27 500,00
X	Transfert	Mission de coordination pour la rénovation des bâtiments Alpeexpo	lot unique	X	08S664					MAPA 25_90 - art. 27	sans incidence financière	DIM_SMO	20/04/18	24/04/18	18/06/18	NAMIXIS & SSICOOD	8 160,00

CA du 18 juin 2018

Annexe à la délibération n° 1- (5123) -

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIIONS EN JUSTICE :

18-0799	Arrêté (25/04/2018)	SCP DELACHENAL – DELCROIX	La ville de Grenoble est autorisée à intervenir devant les juridictions judiciaires afin d'obtenir l'expulsion des personnes qui occupent irrégulièrement un terrain situé à l'angle de la rue Albert Thomas et de la rue Paul Strauss à Grenoble.	
18-0800	Arrêté (25/04/2018)	SCP DELACHENAL – DELCROIX	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société GUEMAT, tendant à l'annulation de l'arrêté municipal de restriction d'horaires du 7 mars 2018 qui ramène à 01h00 du matin la fermeture des établissements de débits de boissons ayant leur entrée principale sis rue Auguste Gaché à Grenoble.	
18-0945	Arrêté (07/05/2018)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées par M. DEFRANOUX devant la commission du contentieux du stationnement payant, visant à l'annulation des deux forfaits de post-stationnement délivrés à son encontre le 4 janvier 2018.	
18-0967	Arrêté (15/05/2018)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. REHAIL, en annulation de la décision du 23/12/2016 de consolidation de l'accident de service du 22/01/2014 à la date du 11/04/2016 sans taux d'incapacité permanente partielle et de la requête en référé expertise au titre de l'article R.532-1 du Code de justice administrative.	

18-0970	Arrêté (15/05/2018)	SELARL Cabinet	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par M. et Mme AUBERT devant le Tribunal Administratif de Grenoble le 19/03/2018, visant à l'annulation de l'arrêté en date du 17/05/2017 portant délivrance d'un permis de construire modificatif à la SARL MACCAGNO.
---------	------------------------	----------------	---

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

18-0758	Arrêté (23/03/2018)	M. et Mme BOURRIN Serge et Martine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°184 - Renouvellement de concession du 14/04/2018 au 13/04/2033.	Redevance : 303 €
18-0759	Arrêté (26/03/2018)	Mme DE PALMA Karine	Cimetière Saint Roch - Titre n°185 - Nouvelle concession du 26/03/2018 au 25/03/2048.	Redevance : 666 €
18-0761	Arrêté (26/03/2018)	Mme KIRAKOSYAN Mariam	Cimetière Saint Roch - Titre n°186 - Nouvelle concession du 26/03/2018 au 25/03/2068.	Redevance : 1 152 €
18-0762	Arrêté (27/03/2018)	M. et Mme AIME Jean-Pierre et Suzanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°187 - Renouvellement de concession du 10/02/2018 au 09/02/2033.	Redevance : 303 €
18-0763	Arrêté (27/03/2018)	M. et Mme SIKIRDIJI François et Odette	Cimetière Saint Roch - Titre n°188 - Renouvellement de concession du 13/10/2018 au 12/10/2033.	Redevance : 303 €
18-0764	Arrêté (27/03/2018)	Mme JORDAN Andrée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°189 - Renouvellement de concession du 30/03/2018 au 29/03/2048.	Redevance : 666 €
18-0765	Arrêté (27/03/2018)	Mme BOVE Renée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°190 - Renouvellement de concession du 14/03/2018 au 13/03/2033.	Redevance : 303 €
18-0784	Arrêté (29/03/2018)	M. FAVRO Christian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°191 - Renouvellement de concession du 20/11/2017 au 19/11/2032.	Redevance : 303 €
18-0787	Arrêté	M. et Mme ZAIZA Franck	Cimetière Grand Sablon - Titre n°192 - Renouvellement de	Redevance : 303 €

	(29/03/2018)		concession du 21/04/2018 au 20/04/2033.		
18-0788	Arrêté (30/03/2018)	Mme AULAS Christine	Cimetière Saint Roch - Titre n°193 - Renouvellement de concession du 21/11/2017 au 20/11/2032.	Redevance : 303 €	
18-0837	Arrêté (30/03/2018)	Mme CHAIN Nathalie	Cimetière Saint Roch - Titre n°194 - Renouvellement de concession du 11/06/2018 au 10/06/2048.	Redevance : 666 €	
18-0839	Arrêté (30/03/2018)	Mme ZANETTI Eliane	Cimetière Saint Roch - Titre n°195 - Renouvellement de concession du 03/11/2017 au 02/11/2032.	Redevance : 303 €	
18-0841	Arrêté (03/04/2018)	Mme MUTET Béatrice	Cimetière Saint Roch - Titre n°196 - Renouvellement de concession du 11/03/2018 au 10/03/2033.	Redevance : 303 €	
18-0842	Arrêté (03/04/2018)	Mme MAY Annie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°197 - Renouvellement de concession du 26/03/2018 au 25/03/2033.	Redevance : 303 €	
18-0844	Arrêté (04/04/2018)	M. CARREL Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°198 - Renouvellement de concession du 21/04/2018 au 20/04/2033.	Redevance : 303 €	
18-0887	Arrêté (05/04/2018)	M. et Mme MARTIN Rémi	Cimetière Grand Sablon - Titre n°199 - Renouvellement de concession du 06/04/2018 au 05/04/2048.	Redevance : 666 €	
18-0888	Arrêté (05/04/2018)	Mme YOBREGAT Micheline	Cimetière Saint Roch - Titre n°200 - Nouvelle concession du 05/04/2018 au 04/04/2033.	Redevance : 303 €	
18-0889	Arrêté (05/04/2018)	M. et Mme MIQUET Philippe	Cimetière Grand Sablon - Titre n°201 - Nouveau Colubarium du 05/04/2018 au 04/04/2048.	Redevance : 772 €	
18-0890	Arrêté (05/04/2018)	Mme FAGNIEL Danielle	Cimetière Saint Roch - Titre n°202 - Renouvellement de concession du 07/05/2018 au 06/05/2033.	Redevance : 303 €	
18-0891	Arrêté (06/04/2018)	M. et Mme BERNARD François	Cimetière Saint Roch - Titre n°203 - Renouvellement de deux concessions du 08/11/2016 au 07/11/2031.	Redevance : 606 €	
18-0892	Arrêté (06/04/2018)	Mme RAVIX Valentine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°204 - Renouvellement de concession du 15/06/2018 au 14/06/2033.	Redevance : 303 €	
18-0893	Arrêté (06/04/2018)	Mme RAYNFELD Pierrette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°205 - Renouvellement de concession du 08/05/2018 au 07/05/2068.	Redevance : 1 152 €	
18-0896	Arrêté (06/04/2018)	M. PRUDENT Renaud	Cimetière Saint Roch - Titre n°206 - Renouvellement de concession du 28/02/2018 au 27/02/2068.	Redevance : 1 152 €	
18-0897	Arrêté (10/04/2018)	Mme CANDOTTO Rose	Cimetière Saint Roch - Titre n°207 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €	
18-0898	Arrêté (10/04/2018)	Mme FRANCK Ruey-Lian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°208 - Nouveau Colubarium du 10/04/2018 au 09/04/2048.	Redevance : 772 €	
18-0899	Arrêté (10/04/2018)	M. ERRICO Henri	Cimetière Saint Roch - Titre n°209 - Renouvellement de concession du 02/08/2018 au 01/08/2033.	Redevance : 303 €	
18-0900	Arrêté (10/04/2018)	Mme DIOUDONNAT Marie-José	Cimetière Saint Roch - Titre n°210 - Nouvelle concession du 10/04/2018 au 09/04/2033.	Redevance : 303 €	

18-0901	Arrêté (10/04/2018)	Mme GIRARD-CARRABIN Simone	Cimetière Grand Sablon - Titre n°211 - Renouvellement de concession du 21/11/2017 au 20/11/2032.	Redevance : 303 €
18-0902	Arrêté (11/04/2018)	Mme FERNANDEZ Michèle	Cimetière Saint Roch - Titre n°212 - Renouvellement de concession du 23/10/2023 au 22/10/2038.	Redevance : 303 €
18-0903	Arrêté (11/04/2018)	M. et Mme MONARD Lucien	Cimetière Saint Roch - Titre n°213 - Renouvellement de deux concessions du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 606 €
18-0904	Arrêté (11/04/2018)	Mme PEISACHOVAS Colette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°214 - Renouvellement de concession du 04/03/2018 au 03/03/2033.	Redevance : 303 €
18-0905	Arrêté (11/04/2018)	M. LIMOUSIN Charles	Cimetière Grand Sablon - Titre n°215 - Renouvellement de concession du 27/07/2015 au 26/07/2045	Redevance : 666 €
18-0906	Arrêté (11/04/2018)	M. et Mme ARMONIA Angelo	Cimetière Grand Sablon - Titre n°216 - Renouvellement de concession du 07/03/2018 au 06/03/2033.	Redevance : 303 €
18-0907	Arrêté (12/04/2018)	M. et Mme SINISI Vincent et Louise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°217 - Renouvellement de concession du 18/02/2020 au 17/02/2035.	Redevance : 303 €
18-0908	Arrêté (12/04/2018)	Mme JOLY Anne-Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°218 - Renouvellement de deux concessions du 04/02/2000 au 03/02/2050.	Redevance : 2 304 €
18-0909	Arrêté (12/04/2018)	Mme CHANCEL Monique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°219 - Renouvellement de concession du 24/05/2018 au 23/05/2033.	Redevance : 303 €
18-0910	Arrêté (12/04/2018)	M. et Mme JOACHIM Rueda	Cimetière Grand Sablon - Titre n°220 - Renouvellement de concession du 23/09/2019 au 22/09/2034.	Redevance : 303 €
18-0911	Arrêté (13/04/2018)	Mme BOUSQUET Geneviève	Cimetière Saint Roch - Titre n°221 - Renouvellement de concession du 20/04/2018 au 19/04/2033.	Redevance : 303 €
18-0913	Arrêté (13/04/2018)	Mme FERRANTE Josette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°222 - Renouvellement de concession du 13/05/2018 au 12/05/2048.	Redevance : 666 €
18-0914	Arrêté (13/04/2018)	M. et Mme MALDERA Pierre et Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°223 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0915	Arrêté (16/04/2018)	Mme DREVET Paulette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°224 - Renouvellement de concession du 04/04/2012 au 03/04/2042.	Redevance : 666 €
18-0916	Arrêté (17/04/2018)	Mme BEAU Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°225 - Renouvellement de concession du 07/05/2018 au 06/05/2033.	Redevance : 303 €
18-0917	Arrêté (17/04/2018)	Mme HENRY Marie-Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°226 - Renouvellement de concession du 15/06/2018 au 14/06/2033.	Redevance : 303 €
18-0918	Arrêté (17/04/2018)	M. et Mme GALLIN Paul et Fernande	Cimetière Saint Roch - Titre n°227 - Renouvellement de concession du 06/01/2018 au 05/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0919	Arrêté (17/04/2018)	M. et Mme SFERRAZZA Giuseppe et Maria	Cimetière Saint Roch - Titre n°228 - Nouvelle concession du 17/04/2018 au 16/04/2068.	Redevance : 1 152 €
18-0920	Arrêté	M. AKOPIAN Achot	Cimetière Saint Roch - Titre n°229 - Nouvelle concession	Redevance : 666 €

	(18/04/2018)			du 18/04/2018 au 17/04/2048.	
18-0921	Arrêté (19/04/2018)	Mme OGIER Jeanne		Cimetière Saint Roch - Titre n°230 - Renouvellement de deux concessions du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 606 €
18-0922	Arrêté (19/04/2018)	M. RIERA Roger		Cimetière Grand Sablon - Titre n°231 - Renouvellement de concession du 22/08/2011 au 21/08/2041.	Redevance : 666 €
18-0923	Arrêté (23/04/2018)	Mme NAMOUNE Zouina		Cimetière Saint Roch - Titre n°233 - Nouvelle concession du 23/04/2018 au 22/04/2068.	Redevance : 1 152 €
18-0924	Arrêté (23/04/2018)	Mme BELLEVRET Colette		Cimetière Grand Sablon - Titre n°234 - Nouveau columbarium du 23/04/2018 au 22/04/2033.	Redevance : 386 €
18-0925	Arrêté (25/04/2018)	M. et Mme RESSEGAIRE Gérard et Nicole		Cimetière Saint Roch - Titre n°235 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 303 €
18-0926	Arrêté (25/04/2018)	M. et Mme DORETTI Georges et Marie-Noëlle		Cimetière Saint Roch - Titre n°236 - Renouvellement de concession du 05/04/2018 au 04/04/2033.	Redevance : 303 €
18-0927	Arrêté (25/04/2018)	M. BON Fabrice		Cimetière Saint Roch - Titre n°238 - Renouvellement de concession du 23/04/2018 au 22/04/2033.	Redevance : 303 €
18-0928	Arrêté (25/04/2018)	Mme COUPAYE Marie		Titre n°237 - Renouvellement de concession du 07/06/2018 au 06/06/2033.	Redevance : 303 €

TRANSFORMATION DE POSTE

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Solidaire et Citoyenne	Santé publique et environnementale	Hygiène salubrité environnement	Ingénieur	Attaché

43

Conseil municipal du 18 juin 2018 - Attribution de subventions suite à la réunion du comité d'avis du 28 mai 2018
Tableau récapitulatif

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Musiques	ACROE	Ateliers de recherche et de création arts numériques : portes ouvertes pour les professionnels de la création du spectacle vivant, de débats à destination des acteurs institutionnels et du grand public, et d'ateliers annuels et ponctuels sur les croisements entre art (son, image...) et nouvelles technologies.				6 000€	0	D
Théâtre	AD LIBITUM	Diffusion à Grenoble et en région du spectacle musical Chansons d'écrivains : spectacle littéraire et musical composé de chansons dont les textes ont été écrits par des romanciers pour des interprètes.				5 000€	2 000€	F
Danse	ALPES CONCERTS	Programme d'activités de la compagnie chorégraphique, plus particulièrement ses ateliers amateurs, notamment séances hebdomadaires gratuites à la salle rouge et interventions dansées associées + ateliers dans le cadre du mois de l'accessibilité.	2 000€	500 €		10 000€	2 000€	F
Musiques	ALWANE	Construction du parcours d'accompagnement Timbres et Couleurs : programme de 10 répétitions à destination des enfants, adolescents et adultes autour des techniques vocales, scénographiques en vue d'un concert.	0			2 470€	2 000€	F
Danse	ASSOCIATION TONGUE	Projet Land Portraits - Phase #2, ateliers chorégraphiques et paysagers pour personnes déficientes visuelles : croisement d'un "lieu remarquable" et d'un "regard remarquable" pour proposer des portraits (audio, dansé, filmé, ...) de paysages.	1 000€			3 000€	1 000€	F
Arts plastiques	ATELIER GREUZE-COTTAVE	Exposition de peinture dans les locaux de l'atelier collectif du 26 Avril au 27 Mai, et édition d'un livre dans le cadre de l'anniversaire des 60 ans de l'atelier				2 000€	1 000€	F

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Cinéma	ATELIER TIPI	Résidence artistique Cinéma Animé, Cinéma partagé du réalisateur JC Houde au cinéma Le Méliès : réalisation d'un court-métrage, exposition de l'avancement du travail de création et programmation de cartes blanches, organisation d'ateliers tous publics.				4 000€	0	D
Théâtre	CHORESCENCE	Création du solo chorégraphique collaboratif Respire ! : à partir d'ateliers auprès d'adultes et de scolaires, mise en scène d'une jeune fille qui découvre sa respiration et prend confiance en sa voix pour chanter. Le public est invité à se joindre à l'action.	3 500€			6 000€	3 000€	F
Cinéma	CINEX-ATELIER DU CINEMA EXCENTRIQUE	Programme annuel d'activités autour du cinéma expérimental sur le site PELDIS : organisation de résidences d'écriture et de montage ainsi que d'ateliers d'éducation à l'image, prêt de matériel cinématographique aux jeunes professionnels, diffusion de films de création expérimentale	3 000€		5 305€	5 000€	3 000€	F
Danse	CITEDANSE	Programme d'activités autour de la danse contemporaine : accueil en résidence, conférences performées, ateliers, master class, concert à danser...	7 000€			9 000€	7 000€	F
Théâtre	COMPAGNIE APART.	Création de la pièce chorégraphique Les Cuillères vides : sur le thème de "l'avant couple", pièce pour 3 danseurs sur la rencontre, le désir, la déception.				6 500€	2 500€	F
Danse	COMPAGNIE KE KOSA	Ateliers amateur pour femmes enceintes encadrés par une professionnelle, en amont de la création chorégraphique Prénance : entre théâtre et danse, travail sur l'état du corps pendant la grossesse, notamment pour alimenter la future création de la compagnie.	2 500€			5 000€	2 500€	F

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Théâtre	COMPAGNIE L'ATELIER DU POSSIBLE	Création participative et évolutive La der des der : lectures théâtralisées sur <i>guerre et paix</i> dans l'espace public, à la fête des tuiles, en maison de retraite suivies d'échanges qui enrichissent le spectacle d'une fois sur l'autre.				2 500€	1 000€	F
Divers	CUB	Organisation de la manifestation les Bifurcations du 19 au 21 octobre 2018 à la Bifurk : manifestation de mise en valeur des activités développées par les associations hébergées par la Ville de Grenoble à la Bifurk (organisation de concerts, expositions, jeux, initiations à la pratique sportive, ateliers de pratique...)				4 000€	0	D
Patrimoine	DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION (ADEC)	Action culturelle autour de la civilisation égyptienne antique : organisation de conférences, séminaires, cours, animations et manifestations pour promouvoir et développer la diffusion des connaissances dans le domaine de l'égyptologie. Participation aux journées européennes du patrimoine.	3 500€			5 000€	3 500€	F
Livre	DAUPHYLACTERE	Organisation dans l'ancien palais du parlement du Festival de BD de Grenoble le 16 et 17 juin 2018 : rencontre d'auteurs de bande dessinées autour d'un invité d'honneur, ventes de livres et dédicaces.	7 500€			10 000€	7 500€	F
Cinéma	DOLCE CINEMA	Organisation du festival Les rencontres du cinéma italien du 17 au 25 novembre 2018 au cinéma le club et cinéma Juliet Berto : diffusion de la cinématographie transalpine contemporaine.	5 000€		2 656€	5 000€	5 000€	F

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Cinéma	ETINCELLE	Réalisation du film documentaire de création de Tomas Bozzato <i>Quelle-chose de nous</i> : récit de l'exil au travers de témoignages d'élèves primo-arrivants de la classe de Français langues étrangère du collège Aimé Césaire à Grenoble				5 000€	1 500€	F
Livre	EX LIBRIS DAUPHINE ASS	Organisation du salon du livre Alpin du 16 au 18 novembre 2018 au Palais des sports de Grenoble : expositions et conférences, vente de livres.	4 300€	2 200 €		7000€	4 300€	F
Arts plastiques	EXCES	Projet Mobility Connexion – Cartographies Repaires : création plastique à partir de l'organisation d'ateliers et de séminaires avec des demandeurs d'asile, travailleurs sociaux, bénévoles, réfugiés, chercheur.r.se.s, artistes, commissaires d'exposition, avocats.	3 500€			4 500€	0	D
Cinéma	GREMONTE AUDIO-VISUEL	Production de la série digitale 2115 : écriture et tournage d'une web série composée de 12 épisodes de 7 minutes sur le thème du film de zombies.	1 000€			5 000€	1 000€	F
Musiques	HADRA	Aide à la structuration d'un collectif des acteurs musicaux électroniques grenoblois : fédération et structuration d'un réseau des acteurs locaux, proposition de formations et accompagnement de porteurs de projets des musiques électroniques. Pour l'année 2018, l'association a reçu 9 000 € pour ses projets d'éducation artistique et culturelle votés au conseil municipal du 14 mai et 5 000€ pour le projet défini ci-dessus qui se déroulera à la Clé de Sol.	9 000€		10 973€	10 000€	5 000€	F
Théâtre	HOTEL EUROPA	Projet de création théâtrale <i>Adieu Wien ou Les Rescapés de l'Apocalypse joyeuse</i>, et action culturelle : récit de la fuite d'un juif de Pragues et d'une aryenne de Vienne dans les années 1940 pour mettre en parallèle petites histoires et grande Histoire.	1 000€			6 000€	1 000€	F

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Musiques	INTERMEZZO	Projet de création musicale Rêve Général par le Big Ukulele Syndicate : concert-spectacle par un ensemble orchestral qui réunit des musiciens et interprètes de la scène musicales actuelles grenobloises à partir de compositions originales et contemporaines pour 10 Ukulélés et 2 chanteurs.	3 000€		1 438€	10 000€	5 000€	F
Cinéma	KINOGRAPHIE	Projet Un moment ensemble : master class théoriques et pratiques de cinéma et réalisation de courts métrages par des étudiants franco-polonais sur le campus de Saint Martin d'Hères. Diffusion des créations à la cinémathèque.	1 000€			2 000€	1 000€	F
Livre	LA MAISON D'EDITION D'IDEES	Projet Les livres sont des spectacles : interventions sur l'espace public auprès des enfants du secteur 6 par la création et l'édition de livres et revues, sérigraphies, mobiles. Organisation de temps de restitution (expositions, lectures...).	3 500€		4 434€	5 000€	3 500€	F
Théâtre	LA PAGAILLE	Ateliers amateurs hebdomadaires de théâtre de l'opprimé, encadrés par des professionnels : développement du pouvoir d'agir à partir de reprise, par le théâtre, de situation de discriminations vécues. Un atelier à l'espace partagé Vigny Musset, un atelier dans l'espace public au Village Olympique.	1 000€			5 500€	1 000€	F
Théâtre	LE CONTRE POING	Atelier Emotion-Corps-Mouvement pour des femmes en situation de prostitution : séances de théâtre avec les usagères de l'espace d'accompagnement et d'écoute L'Appart.	1 000€			3 900€	1 000€	F
Arts plastiques	LE FIL ROUGE	Création par un réalisateur et des vidéastes professionnels d'un film documentaire et de deux expositions photographiques autour de l'histoire de la bicyclette à partir d'archives et d'entretiens filmés.				5 000€	1 000€	F
Théâtre	LE GRAND MANI-TOU	Finalisation de la création marionnettes et théâtre musical IN/Extrémis et de sa forme concert par la Compagnie Fleur Lemerrier : théâtre d'ombre ambulante pour deux marionnettes et un quatuor de boîtes à musique électromécaniques géantes.	2 000€			12 000€	2 000€	F

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Musiques	LE GRILLE PAIN	Projet de création musicale Only You : création d'une petite forme pour un chanteur (Xavier Machault) et un spectateur dans les 2 mètres carrés d'une minuscule salle de spectacle mobile. Réarrangement d'une quinzaine de chansons d'amour du répertoire populaire français, américain, anglais et allemand du XXème siècle.				3 000€	2 500€	F
Théâtre	LES MOISSONEURS DES LILAS	Projet de création Odysée d'un autre temps et ateliers Brigade d'intervention Politique et poétique (Bip - bip) : rencontres et échanges avec des réfugiés en France et à l'étranger sur la thématique des obstacles au retour chez soi en vue de la création d'un spectacle.				2 900€	2 000€	F
Musiques	LES ZINZINS	Projet de création d'art de rue Monstres : spectacle de rue par le Collectif La Rue Z autour de la figure du "monstre" des jeux du cirque romain aux émissions de télé-réalité actuelles, en passant par les freacks show du 19ème et début 20ème.	3 000€			3 000€	3 000€	F
Livre	MAISON DE LA POÉSIE RHONE-ALPES (MPRA)	Programme d'activités autour de la sensibilisation à la poésie en Isère et notamment à Grenoble : ateliers, expositions, lectures, édition	0			5 000€	0	D
Divers	MANN'ART(E)	Organisation du festival pluridisciplinaire Noël au Balcon en décembre 2018 : proposé sur le secteur 1 par les associations hébergées à la salle Blanche autour du slam, de la danse participative, d'un spectacle jeune public et d'une exposition interactive ...	2 000€		27 088€	2 500€	2 000€	F
Musiques	MIXLAB	Développement du projet accompagnement à la Clé de Sol : création d'un studio numérique dédié aux musiques électroniques, accompagnement d'artistes locaux et de projet entrepreneurs.				9 000€	7 500€	F

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Musiques	MUSIDAUPHINS-ME-DIART	Projets Passerelles (intervention de musiciens auprès d'enfants de Crèches en préparation de leur entrée en maternelle) et Art et territoire (résidence d'un journaliste et d'un artiste dans les quartiers Village olympique et Abbaye/Jouhaux/Teisseire)	10 000€			11 150€	5 650€	F
Musiques	MUSIKA SONGES	Projet de création jazz Stracho Quartet : création et diffusion de Stracho Quartet, formation dont le directeur artistique est le jazzman Stracho Temelkoski et en lien étroit avec le célèbre joueur de sitar pakistanais Ashraf Sharif Khan.				8 000€	2 500€	F
Cinéma	OASIS	Organisation de la 22e édition des Rencontres autour du film ethnographique du 12 au 18 novembre 2018 sur le campus de Grenoble et dans divers lieux de l'agglomération grenobloise : diffusion de films en lien avec des réflexions ethnographiques, philosophiques, politiques, et sociétales.	1 000€			2 500€	1 000€	F
Musiques	PLEGE	Aide à la structuration de l'association PLEGE : qui a pour objectif de promouvoir les cultures alternatives, les initiatives émergentes et la scène indépendante locale et favoriser les interactions entre les modèles underground et institutions et professionnels de la culture et de la musique.	5 000€	5 000€		10 000€	5 000€	F
Cinéma	REGARD DES LIEUX	Projet de diffusion du tryptique ciné concert De nos mains : trois films-documentaires tournés en noir et blanc dans une forêt et une scierie du Trièves et à l'usine Ferropem de Livet-et-Gavet.	2 000€			3 500€	2 000€	F
Cinéma	STARA ZAGORA	Organisation du festival de ciné concert le tympan dans l'œil du 28 novembre au 8 décembre 2018 dans diverses salles de concert de l'agglomération grenobloise : diffusion de films de ciné-concert, organisation d'actions d'éducation artistique et culturelle, production de deux ciné concerts avec des artistes grenoblois	3 000€	4 000€	1 280€	5 000€	3 000€	F

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du Comité d'avis	Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants demandés pour 2018	Montants proposés pour 2018	Position du comité d'avis
Arts plastiques	TOPO TOPOS	Projet de création photographique INLAND -un atlas des paysages verticaux : travail photographique de type série paysagère dans les 3 massifs entourant Grenoble.	3 000€			6 000€	3 000€	F
Arts plastiques	TOUS TRAVAUX D'ART	Organisation le 13 octobre 2018 d'une performance multimedia d'une durée de six heures au Pacifique, diffusée sur la bande FM : création et improvisation à partir de sons et images recueillis lors de la cîture de l'académie de la marche du MAGASIN-CNAC (marche nocturne pour découvrir les métiers de la nuit à Grenoble)	4 600€			6 000€	4 600€	F
Théâtre	TOUT EN VRAC	Tous en ville, expérimentations recherches dans l'espace public : saynètes et mises en situation dans la ville avec 16 co-médiens. Tester l'imaginaire des habitants, pratiquer avec une équipe.	2 000€			2 500€	2 000€	F
Musiques	ZONE ART	Programme d'activité de l'association étudiante et plus particulièrement le temps fort musical Pavéphonies : organisation sur le secteur 2 (au jardin de ville, gare) et au profit du Secours Populaire du temps fort Pavéphonies pour la promotion d'artistes locaux.	1 000€			2 800€	1 000€	F

APPEL A PROJET

DISPOSITIF 7 : SOUTIEN A L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE DOMAINE DES MUSIQUES ACTUELLES

En raison de la spécificité du dispositif 7 (appel à projet) dédié à des projets ponctuels d'accompagnement de groupes ou musiciens individuels portés par des structures référentes dans le domaine des musiques actuelles, les dossiers vous sont présentés dans le tableau que vous trouverez ci-dessous :

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Groupe/musicien concerné par le projet soumis à l'examen du comité d'avis	Synthèse des parcours d'accompagnement soumis à l'examen du Comité d'avis	STRUCTURE			PROJET DISPOSITIF 7		Position du comité d'avis	
				Montants subvention DAC 2017	Montants subvention exceptionnelle 1 ^{er} trimestre 2017	Contributions volontaire en nature 2017	Montants déjà accordés pour 2018	Montants demandés dispositif 7 2018		Montants proposés dispositif 7 2018
Musiques	ATEA	HOLY BONES	Résidence à La Bobine intégration au set vidéo et lumière - Résidence Scénique - Formations sur l'environnement professionnel et le booking					5 000€	3 500€	F
Musiques	LE STUD	BEO DUB PROJECT	Résidence à l'Ampérage - Soutien à l'adaptation du set live à différents types de salles et configuration - Accompagnement administratif et aide en communication (captation, clip, ...)	90 000€		2 952€	90 000€	5 000€	3 500€	F
Musiques	MIX'ARTS	HourA	Résidences mise en scène, mise en son et lumière - Aide au booking - Formation à la structuration administrative - Création de supports de communication				4 000€	4 000€	0	D
Musiques	MIX'ARTS	JONAS & LIVIO	Découverte de l'environnement des musiques actuelles et précisions sur l'identité artistique du groupe - Résidences mise en scène et en son avec regard extérieur - Aide au booking - Formation à la structuration administrative et aide en communication	2 500€	5 500€			2 000€	2 000€	F
Musiques	MIX'ARTS	RAZZ	Résidences mise en scène, mise en son et lumière - Tentative d'ajouter une partie musique électronique au projet - Aide au booking - Formation à la structuration administrative - Formation en straté-				4 000€	4 000€	3 500€	F

Liste des membres du Comité d'avis pour l'examen des demandes de subventions

Elu (es)

- Corinne BERNARD, Adjointe - Cultures
- Marie-Madeleine BOUILLON, Conseillère municipale
- Emmanuel CARROZ, Adjoint, Egalité des droits, Vie associative
- Pierre MERIAUX, Conseiller municipal délégué — Tourisme montagne
- Anne-Sophie OLMOS, Conseillère municipale déléguée Gestion Externe
- Anouche AGOBIAN, Conseillère municipale, a fait part de sa décision de ne plus siéger
- Richard CAZENAVE, Conseiller municipal, a fait part de sa décision de ne plus siéger

Personnalités qualifiées

Arts visuels-Cinéma :

- Inge LINDER-GAILLARD, Responsable des études et de la recherche à l'École d'Art et Design Grenoble-Valence (ESADGV)
- Amaury PIOTIN, Coordinateur régional Passeurs d'images à l'Association des Cinémas de Recherche Indépendants de la Région Alpine (ACRIRA)

Musiques :

- Morgane BLOT, Directrice du service culture et vie associative et de la salle de spectacle Le Coléo – Ville de Pontcharra
- Bertrand VIGNON, Chef de projet Culture et Initiatives étudiantes, Communauté d'Universités et d'Établissements – Université Grenoble Alpes (COMUE)

Théâtre-Danse :

- Cécile BEAUGIRAUD, Responsable ressources humaines, administration, gestion à la Villa Gillet - Lyon
- François MONDOT, Ancien professeur de mathématiques et webmestre de la Délégation Académique au Arts et à la Culture (DAAC – Académie de Grenoble)

Patrimoine-Livre-Lecture :

- Annie BRIGANT, Directrice adjointe de la Bibliothèque Publique d'Information – Centre Georges Pompidou
- Bruno GALLICE, Professeur de lettres, conseiller théâtre & littérature (DAAC – Académie de Grenoble)

Usagers des équipements culturels municipaux

- Camille BISSON
- Roselyne BOSSE
- Christian CHARRON, nouveau membre, tiré au sort en mars 2018
- Éliane FAVEREAUX,
- Thierry GRAILLAT, nouveau membre, tiré au sort en mars 2018

Invités à titre d'observateurs :

- Représentants des services culturels de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, de la Région Auvergne Rhône- Alpes et du Département de l'Isère

CM du 18 Juin 2018
Annexe à la délibération n° 54-(5313)

Tarifification - La Belle Electrique - 2018-2019

Tarif hors frais de location*	Préventes tarif réduit	Préventes tarif normal	Sur place tarif réduit	Sur place tarif normal
Tarif A	8 €	11 €	11 €	13 €
Tarif B	12 €	15 €	15 €	18 €
Tarif C	15 €	18 €	18 €	21 €
Tarif D	18 €	20 €	20 €	23 €
Tarif E	20 €	22 €	22 €	25 €
Tarif F	23 €	25 €	25 €	28 €
Tarif G	25 €	27 €	27 €	30 €

Le contrat de DSP prévoit la possibilité de minorer ou majorer les tarifs de 20% 2 fois par trimestre.

*Pour information, les frais de location pratiqués par le prestataire actuel de billetterie de MixLab sont de 1€ par billet en prévente

Tarif spécial pour concert exceptionnel limité à 3 par an 50€ max

Tarif Gratuit : le délégataire, en fonction de l'objectif culturel poursuivi peut rendre un concert gratuit.

Bénéficiaires de réduction :

- les abonnés
- les scolaires et étudiants sur présentation d'une carte d'étudiant valide
- les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif fourni par Pôle Emploi
- les personnes en situation de précarité sur présentation d'un justificatif officiel
- groupe de 10 personnes au moins réuni sous l'égide d'une entité juridique

Tarif abonnement

15 €

Location de la salle :

	Tarif HT	Tarif TTC
Tarif accompagnement **	2 000 €	2 400€
Tarif location association locale sans accompagnement et producteurs locaux	3 700 €	4 440€

** un document d'information est joint à cette grille tarifaire précisant les critères de sélection

56-

ANNEXE 1

Tarifs de la pause méridienne

Le coût moyen de la prestation par enfant et par jour est de 11 €.

Les frais de garde pouvant donner lieu à une déduction fiscale correspondent à 30% du montant facturé aux familles éligibles.

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A : applicable aux enfants, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires, remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants des agents de la Ville de Grenoble ou de son CCAS.
- Enfants scolarisés en UEP2A (ex CLIN) ou pour lesquels les familles se voient imposer la scolarisation dans une école grenobloise par la Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ULIS)
- Enfants des classes à horaire aménagés ou des écoles à projets situés dans le Réseau de Réussite Scolaire.
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie.

TARIF B : applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble, ainsi qu'à leurs correspondants scolaires.

TARIF C : Applicable aux enfants souffrant d'une allergie alimentaire et ne pouvant prendre les repas proposés par le service restauration, pour lesquels un protocole d'accueil individualisé (PAI) a été signé.

TARIF D : Applicables aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Ce montant est celui du forfait "restauration" versé aux familles d'accueil par le Conseil Départemental.

TARIF E : Applicable aux enseignants, stagiaires ou intervenants extérieurs travaillant dans l'école rattachée au restaurant scolaire.

TARIF F : Applicable aux parents d'élèves délégués de l'école rattachée au restaurant scolaire.
Maximum de 6 repas par année scolaire.

TARIF G : Applicable aux intervenants municipaux des services de santé scolaire, sports, éducation musicale....

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Ce tarif est applicable pour toute l'année scolaire. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

Les modes de facturation pour l'abonnement standard ou en prépaiement et les déductions prévues par la délibération N°42-C014 du 26 Mai 2015 restent inchangées. Seule la périodicité de facturation évolue légèrement : elle se structure en cinq périodes, de vacances à vacances.
Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

GRILLES DE TARIFS

	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
TARIF A <i>(Grenoblois et assimilés)</i>	0,77 €* 	De 0,78 €* à 7,79 €* selon formules ci-dessous	7,8 €
TARIF B <i>(Non Grenoblois)</i>	0,92 €* 	De 0,94 €* à 9,35 €* selon formules ci-dessous	9,36 €
TARIF C PAI - paniers repas <i>(Grenoblois et assimilés)</i> <i>(Non Grenoblois)</i>	0,77 €* 	De 0,78 €* à 4,29 €* 	4,3 €*
	0,92 €* 	De 0,94 €* à 5,85 €* 	5,86 €*

* : la part animation représente 30% du tarif applicable

TARIFS UNIQUES - pas d'indexation sur les ressources	
TARIF D Aide sociale à l'enfance	3,79 €
TARIF E Enseignants, stagiaires,...	6,79 €
TARIF F Parents délégués	Prix applicable à leurs enfants
TARIF G Intervenants municipaux	4,04 €

TARIF A - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		0,77 €
QF	381 à 600	$QF \times 0,00881279 - 2,577674$
de	601 à 900	$QF \times 0,00545151 - 0,556359$
381	901 à 1390	$QF \times 0,00353783 + 1,1724163$
à	1391 à 1800	$QF \times 0,00151589 + 3,991398$
3000	1801 à 3000	$QF \times 0,00088407 + 5,13779$
QF supérieur à 3000		7,80 €

TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380		0,92 €
QF	381 à 600	$(QF \times 0,00881279 - 2,577674) \times 1,2$
de	601 à 900	$(QF \times 0,00545151 - 0,556359) \times 1,2$
381	901 à 1390	$(QF \times 0,00353783 + 1,1724163) \times 1,2$
à	1391 à 1800	$(QF \times 0,00151589 + 3,991398) \times 1,2$
3000	1801 à 3000	$(QF \times 0,00088407 + 5,13779) \times 1,2$
QF supérieur à 3000		9,36 €

EXEMPLES DE PRIX
(applicables selon le quotient familial)

TARIF A (Grenoblois et assimilés) – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2017-2018	TARIFS à compter du 01/09/2018	écart	Part Animation	A titre d'information Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (10,89€).	Impact financier maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours
380 et moins	0,76 €	0,77 €	0,01 €	0,23 €	92%	1,36 €
500	1,81 €	1,83 €	0,02 €	0,55 €	82%	2,84 €
750	3,50 €	3,53 €	0,03 €	1,06 €	67%	4,76 €
1000	4,67 €	4,71 €	0,04 €	1,41 €	56%	5,99 €
1250	5,54 €	5,59 €	0,05 €	1,68 €	48%	7,38 €
1500	6,20 €	6,27 €	0,06 €	1,88 €	42%	8,52 €
1750	6,58 €	6,64 €	0,07 €	1,99 €	39%	9,35 €
2000	6,83 €	6,91 €	0,07 €	2,07 €	36%	9,75 €
2250	7,05 €	7,13 €	0,07 €	2,14 €	34%	10,03 €
2500	7,27 €	7,35 €	0,08 €	2,20 €	32%	10,31 €
2750	7,49 €	7,57 €	0,08 €	2,27 €	30%	10,60 €
3000	7,71 €	7,79 €	0,08 €	2,34 €	28%	10,88 €
3001 et +	7,72 €	7,80 €	0,08 €	2,34 €	28%	10,88 €

TARIF B (Non Grenoblois) – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2017-2018	TARIFS à compter du 01/09/2018	écart	Part Animation	A titre d'information Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (10,89€).	Impact financier maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours
380 et moins	0,91 €	0,92 €	0,01 €	0,28 €	91%	1,36 €
500	2,17 €	2,19 €	0,03 €	0,66 €	79%	3,41 €
750	4,20 €	4,24 €	0,04 €	1,27 €	60%	5,71 €
1000	5,60 €	5,65 €	0,05 €	1,70 €	48%	7,19 €
1250	6,65 €	6,71 €	0,07 €	2,01 €	38%	8,86 €
1500	7,34 €	7,52 €	0,08 €	2,26 €	31%	10,23 €
1750	7,89 €	7,97 €	0,08 €	2,39 €	27%	11,22 €
2000	8,20 €	8,29 €	0,09 €	2,49 €	24%	11,69 €
2250	8,46 €	8,55 €	0,09 €	2,57 €	21%	12,04 €
2500	8,73 €	8,82 €	0,09 €	2,65 €	19%	12,38 €
2750	8,99 €	9,08 €	0,09 €	2,72 €	16%	12,72 €
3000	9,25 €	9,35 €	0,10 €	2,80 €	14%	13,06 €
3001 et +	9,26 €	9,36 €	0,10 €	2,81 €	14%	13,06 €

56 -

ANNEXE 2

Tarifs des classes de découvertes

CATEGORIES DE TARIFS :

TARIF A : applicable aux enfants remplissant l'une des conditions suivantes :

- Enfants dont au moins un des deux responsables légaux habite sur Grenoble.
- Enfants des agents de la Ville de Grenoble ou de son CCAS.
- Enfants scolarisés en UEP2A (ex CLIN) ou pour lesquels les familles se voient imposer la scolarisation dans une école grenobloise par la Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ULIS)
- Enfants des classes à horaire aménagés ou des écoles à projets situés dans le Réseau de Réussite Scolaire
- Enfants venant de l'étranger en tant que correspondants scolaires et séjournant durant l'année scolaire dans une famille relevant de cette catégorie.

TARIF B : applicable aux enfants dont les deux responsables légaux habitent hors de Grenoble.

Le calcul des tarifs est basé sur le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales, qui est fourni par la famille lors de son inscription ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités. Ce tarif est applicable pour toute l'année scolaire. Une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus permettant son calcul, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies.

Dans certaines situations exceptionnelles (familles en situation administrative ou sociale difficile) une remise gracieuse ponctuelle pourra être accordée.

GRILLES DE TARIFS

SEJOURS SANS NUITEES (forfait 2 jours)

	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
TARIF A <i>(Grenoblois et assimilés)</i>	5,32	De 5,33 € à 20,8 € selon formules ci-dessous	20,81 €
TARIF B <i>(Non Grenoblois)</i>	6,38 €	De 6,4 € à 24,96 € selon formules ci-dessous	24,97 €

TARIFA - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380	5,32 €	
QF	381 à 600	$QF \times 0,00990868 + 1,554792$
de	601 à 900	$QF \times 0,0112709 + 0,73619$
381	901 à 1390	$QF \times 0,0104908 + 1,437788$
a	1391 à 1800	$QF \times 0,00457213 + 9,670166$
3000	1801 à 3000	$QF \times 0,00241034 + 13,56898$
QF supérieur à 3000	20,81 €	

TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380	6,38 €	
QF	381 à 600	$(QF \times 0,00990868 + 1,554792) \times 1,2$
de	601 à 900	$(QF \times 0,0112709 + 0,73619) \times 1,2$
381	901 à 1390	$(QF \times 0,0104908 + 1,437788) \times 1,2$
a	1391 à 1800	$(QF \times 0,00457213 + 9,670166) \times 1,2$
3000	1801 à 3000	$(QF \times 0,00241034 + 13,56898) \times 1,2$
QF supérieur à 3000	24,97 €	

SEJOURS AVEC NUITEES (forfait 2 jours)

	QUOTIENT FAMILIAL		
	Inférieur ou égal à 380	De 381 à 3000	Supérieur ou égal à 3001
TARIF A <i>(Grenoblois et assimilés)</i>	8,46	De 8,47 € à 41,95 € selon formules ci-dessous	41,96 €
TARIF B <i>(Non Grenoblois)</i>	10,15 €	De 10,16 € à 50,34 € selon formules ci-dessous	50,35 €

TARIFA - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380	8,46 €	
QF	381 à 600	$QF \times 0,02223744 - 0,002464$
de	601 à 900	$QF \times 0,02424749 - 1,222741$
381	901 à 1390	$QF \times 0,02304703 - 0,1553717$
a	1391 à 1800	$QF \times 0,01046455 + 17,33381$
3000	1801 à 3000	$QF \times 0,00481234 + 27,51298$
QF supérieur à 3000	41,96 €	

TARIF B - Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380	10,15 €	
QF	381 à 600	$(QF \times 0,02223744 - 0,002464) \times 1,2$
de	601 à 900	$(QF \times 0,02424749 - 1,222741) \times 1,2$
381	901 à 1390	$(QF \times 0,02304703 - 0,1553717) \times 1,2$
a	1391 à 1800	$(QF \times 0,01046455 + 17,33381) \times 1,2$
3000	1801 à 3000	$(QF \times 0,00481234 + 27,51298) \times 1,2$
QF supérieur à 3000	50,35 €	

EXEMPLES DE PRIX
(applicables selon le quotient familial)

SEJOURS SANS NUITEEES (forfait 2 jours)

TARIF A – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2017-2018	TARIFS à compter du 01/09/2018	écart
380 et moins	5,27 €	5,32 €	0,05 €
500	6,45 €	6,51 €	0,06 €
750	9,10 €	9,19 €	0,09 €
1000	11,81 €	11,93 €	0,12 €
1250	14,41 €	14,55 €	0,15 €
1500	16,36 €	16,53 €	0,17 €
1750	17,49 €	17,67 €	0,18 €
2000	18,20 €	18,39 €	0,19 €
2250	18,80 €	18,99 €	0,19 €
2500	19,40 €	19,59 €	0,20 €
2750	19,99 €	20,20 €	0,20 €
3000	20,59 €	20,80 €	0,21 €
3001 et +	20,60 €	20,81 €	0,21 €

TARIF B – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2017-2018	TARIFS à compter du 01/09/2018	écart
380 et moins	6,32 €	6,38 €	0,06 €
500	7,74 €	7,81 €	0,07 €
750	10,92 €	11,03 €	0,11 €
1000	14,17 €	14,31 €	0,14 €
1250	17,29 €	17,46 €	0,17 €
1500	19,64 €	19,83 €	0,20 €
1750	20,99 €	21,21 €	0,21 €
2000	21,85 €	22,07 €	0,22 €
2250	22,56 €	22,79 €	0,23 €
2500	23,28 €	23,51 €	0,24 €
2750	23,99 €	24,24 €	0,24 €
3000	24,71 €	24,96 €	0,25 €
3001 et +	24,72 €	24,97 €	0,25 €

SEJOURS AVEC NUITEEES (forfait 2 jours)

TARIF A – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2017-2018	TARIFS à compter du 01/09/2018	écart
380 et moins	8,38 €	8,46 €	0,08 €
500	11,01 €	11,12 €	0,11 €
750	16,80 €	16,96 €	0,16 €
1000	22,67 €	22,89 €	0,22 €
1250	28,37 €	28,65 €	0,29 €
1500	32,70 €	33,03 €	0,33 €
1750	35,29 €	35,65 €	0,36 €
2000	36,77 €	37,14 €	0,37 €
2250	37,96 €	38,34 €	0,38 €
2500	39,15 €	39,54 €	0,39 €
2750	40,34 €	40,75 €	0,41 €
3000	41,53 €	41,95 €	0,42 €
3001 et +	41,54 €	41,96 €	0,42 €

TARIF B – Exemples de prix

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2017-2018	TARIFS à compter du 01/09/2018	écart
380 et moins	10,06 €	10,15 €	0,09 €
500	13,21 €	13,34 €	0,13 €
750	20,16 €	20,36 €	0,20 €
1000	27,20 €	27,47 €	0,27 €
1250	34,04 €	34,38 €	0,34 €
1500	39,24 €	39,64 €	0,40 €
1750	42,35 €	42,78 €	0,43 €
2000	44,12 €	44,57 €	0,44 €
2250	45,55 €	46,01 €	0,46 €
2500	46,98 €	47,45 €	0,47 €
2750	48,41 €	48,90 €	0,49 €
3000	49,84 €	50,34 €	0,50 €
3001 et +	49,85 €	50,35 €	0,50 €

61-

TABLEAU RECAPITULATIF Associations socioculturelles, ressource et Jeunesse

NOM ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL CM JUIN 2018
SECTEUR 1				
CS CHORIER BERRIAT	Ski activité neige 2018		129 €	
	Projets spécifiques séjours		624 €	
	Subvention liée à la fréquentation	12 140 €		
	Soit un total de :			12 893 €
MJC PARMENTIER	Ski activité neige 2018		716 €	
	Projets spécifiques séjours		1 200 €	
	Subvention liée à la fréquentation dont : 15 154 € pour MJC Parmentier 16 881 € pour MJC Parmentier Jean Mace	32 035 €		
	Soit un total de :			33 951 €
SECTEUR 2				
MPT SAINT LAURENT	Ski activité neige 2018		3 979 €	
	Projets spécifiques séjours		1 800 €	
	Subvention liée à la fréquentation	25 440 €		
	Soit un total de :			31 219 €
MJC MUTUALITE	Ski activité neige 2018		1 931 €	
	Projets spécifiques séjours		1 740 €	
	Subvention liée à la fréquentation	9 612 €		
	Soit un total de :			13 283 €
MJC ALLOBROGES	Ski activité neige 2018		3 435 €	
	Projets spécifiques séjours		5 400 €	
	Opération VVV		3 000 €	
	Soit un total de :	23 172 €		35 007 €
CLEF	Ski activité neige 2018		2 811 €	
	Projets spécifiques séjours		4 428 €	
	Subvention liée à la fréquentation	32 966 €		
	Soit un total de :			40 205 €

SECTEUR 3				
LE PLATEAU	Ski activité neige 2018			2 592 €
	Projets spécifiques séjours			600 €
	Opération VVV			3 900 €
	Subvention liée à la fréquentation	42 432 €		
	Soit un total de :			49 524 €
ME BACHELARD	Ski activité neige 2018			4 538 €
	Opération VVV			3 650 €
	Subvention liée à la fréquentation	18 510 €		
	Soit un total de :			26 698 €
MJC ANATOLE FRANCE	Ski activité neige 2018			2 949 €
	Projets spécifiques séjours			378 €
	Opération VVV			5 100 €
	Subvention liée à la fréquentation	19 910 €		
	Soit un total de :			28 337 €
MJC EAUX CLAIRES	Ski activité neige 2018			5 265 €
	Projets spécifiques séjours			1 872 €
	Subvention liée à la fréquentation	36 928 €		
	Soit un total de :			44 065 €
SECTEUR 4				
MJC Lucie AUBRAC	Ski activité neige 2018			1 409 €
	Projets spécifiques séjours			1 404 €
	Subvention liée à la fréquentation	47 443 €		
	Soit un total de :			50 256 €
Centres de Loisirs ACL	Ski activité neige 2018			2 600 €
	Projets spécifiques séjours			4 200 €
	Subvention liée à la fréquentation dont : 41 189 € pour ACL 24 742 € pour ACL Baladins	65 931 €		
	Soit un total de :			72 731 €
SECTEUR 5				
AUESC BAJATIÈRE	Ski activité neige 2018			3 283 €
	Projets spécifiques séjours			7 266 €
	Opération VVV			3 600 €
	Subvention liée à la fréquentation	23 573 €		
	Soit un total de :			37 722 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	Ski activité neige 2018			764 €
	Projets spécifiques séjours			1 666 €
	Opération VVV			1 000 €
	Subvention liée à la fréquentation	29 092 €		
	Soit un total de :			31 522 €

	Ski activité neige 2018			1 090 €	
	Projets spécifiques séjours			2 994 €	
	Subvention liée à la fréquentation		29 037 €		
		Soit un total de :			33 121 €
	Projets spécifiques séjours			720 €	
	Subvention liée à la fréquentation		3 397 €		
	Ateliers éducatifs			3 900 €	
		Soit un total de :			8 017 €
SECTEUR 6					
	Ski activité neige 2018			3 390 €	
	Projets spécifiques séjours			5 220 €	
	Subvention liée à la fréquentation		30 426 €		
		Soit un total de :			39 036 €
	Projets spécifiques séjours (solde 2017)			240 €	
	Opération VVV			3 800 €	
	Subvention liée à la fréquentation		4 952 €		
		Soit un total de :			8 992 €
	Ski activité neige 2018			1 901 €	
	Opération VVV			5 500 €	
	Subvention liée à la fréquentation		28 926 €		
		Soit un total de :			36 327 €
		ASSOCIATIONS JEUNESSE ET AUTRES ASSOCIATIONS			
	Ski activité neige 2018			360 €	
	Projets spécifiques séjours			876 €	
		Soit un total de :			1 236 €
	clubs- lecture 2018 Jean Racine			6 000 €	
	Ateliers éducatifs (solde 2016)			13 000 €	
		Soit un total de :			19 000 €
	Opération VVV			2 000 €	
	Initiative Jeunesse : projet Expérimentation et développement			22 560 €	
	Activités périscolaires			16 000 €	
	TOTAL		515 922 €	178 780 €	694 702 €
ME TEISSEIRE					
ENFANTINE					
SECTEUR 6					
ME PREMOL					
MJC PREMOL					
LA CORDEE					
AFRIC'IMPACT					
CSF					
CODASE					
CAP BERRIAT					
JEUNES ET NATURE					

Tarifs 2018

63-

Editeur	Référence	Prix de vente
Conseil Départemental de l'Isère	Refuges des Alpes en Isère	3,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Quatre Montagnes	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Royans Coulmes	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Gervanne	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Vercors - Drôme	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Vercors - Diois	8,00 €
Parc Régional du Vercors	Cartoguide Vercors-Trièves	8,50 €
Parc Régional du Vercors	Topoguide Les Grandes Traversées du Vercors	17,90 €
Parc Régional de Chartreuse	Promenades et randonnées en Chartreuse	7,00 €
Communauté de Communes du Pays Grésivaudan & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Pays du Grésivaudan	5,00 €
Communauté de Communes du Pays Voironnais & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Pays Voironnais	5,00 €
Communauté de Communes de Vinay & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Pays de Tullins Vinay	5,00 €
Communauté de Commune de Bièvre Valloire & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguides Pays de Bièvre - Valloire	5,00 €
Communauté de Communes Vallées de l'Hien, Vallons de la Tour, Bourbre, tisserands et Vallons du Guiers & CDI	Cartoguide Les Vals du Dauphiné	5,00 €
Communauté de Communes du Pays de St Marcellin & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays de St Marcellin	4,00 €
Communauté de Communes Isle Crémieu & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Isle Crémieu	4,00 €
Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Porte de l'Isère	4,00 €
Communauté de Communes de la région St Jeannaise & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide La Région de Saint-Jeannaise	4,00 €
Communauté de Communes du Pays des Couleurs & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays des Couleurs	2,50 €
Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Collines du Nord Dauphiné	12,00 €
Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays du Valbonnais	5,00 €
Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais & CDG	Cartoguide La Matheysine	5,00 €
Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide VTT Matheysine	3,00 €
Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et vallées du Valbonnais & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays de Corps	4,00 €
Communauté de Communes du Triève & Conseil Départemental de l'Isère	Cartoguide Le Pays de Mens	3,80 €
MOGOMA	Cartoguide Massif de Chambaran	9,00 €
MOGOMA	Cartoguide Le Valgaudemar	7,50 €
MOGOMA	Cartoguide Champsaur	7,50 €
MOGOMA	Cartoguide Le Haut Champsaur	7,50 €
MOGOMA	Cartoguide Serre-Chevalier Vallée	7,50 €
MOGOMA	Cartoguide Val d'Arly, Mont Blanc	6,50 €
MOGOMA	Cartoguide Pays des Ecrins	7,50 €
MOGOMA	Cartoguide Vallée du Glandon	12,00 €
IGN	Top 25 - 1:25 000	12,00 €
IGN	Les Calanques - Parc National - 1:15 000	9,20 €

TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2018

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2017	Objet de la subvention proposée	Subvention 2018		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	A.J.A. Villeneuve	11-janv-17	31-déc-2020	30 600 €	Stage sportif Pâques	27 050 €	0 €	1 266 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	AUESC Bajatière - section football	20-janv-16	31-déc-2018	9 300 €	Aide à l'insertion professionnelle "emploi d'avenir" Stage sportif Pâques	9 560 €	0 €	1 000 € 504 €
		délibération n°66-C010 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	02-févr-17	31-déc-2020	114 169 €	Fonctionnement complémentaire 2018	65 510 €	0 €	18 770 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	17-janv-17	31-déc-2020	65 031 €	Fonctionnement complémentaire 2018	44 700 €	0 €	8 833 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	17-janv-17	31-déc-2020	31 500 €	Aide à l'insertion professionnelle "emploi d'avenir" Stage sportif Pâques	26 960 €	8 748 €	1 000 € 1 377 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	21-janv-17	31-déc-2020	35 200 €	Finale championnat de France des clubs Elite 2	31 120 €	1 931 €	6 000 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C)	15-janv-17	31-déc-2020	163 700 €	Professionalisation emploi d'avenir dans les domaines de l'animation et de l'entraînement	139 145 €	8 297 €	2 000 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Mistral Football Club	12-jul-17	31-déc-2020	19 500 €	Aide à l'insertion professionnelle "emploi d'avenir" Stage sportif Pâques Soutien et accompagnement festivités de fin d'année pour les enfants de 6 à 13 ans	19 360 €	7 824 €	3 500 € 660 € 300 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	12-jul-17	31-déc-2020	30 412 €	Fonctionnement complémentaire 2018	14 350 €	424 €	7 245 €
		délibération n°1819 du 26 juin 2017						
2 avenant financier	U.S.V.O. Football - Unité Sportive Village Olympique	17-jul-17	31-déc-2020	19 000 €	Aide à l'insertion professionnelle "emploi d'avenir" Stage sportif Pâques	15 910 €	5 324 €	1 000 € 816 €
		délibération n°1819 du 26 juin 2017						
Total								54 271 €

AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2017	Objet de la subvention proposée	Subvention 2018		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 avenant financier	Sport dans la Ville	06-janv-16	07-jul-2018	15 000 €	Fonctionnement 2018	0 €	0 €	15 000 €
		délibération 73-C019 du 21 décembre 2015						
Total								15 000 €

Total Général 69 271 €